

# Deuxième partie : Le site Natura 2000 dans son environnement

## Situation administrative du site :

Région : Limousin

Département : Corrèze (19)

Arrondissement : Tulle

Canton : Corrèze

Communes : Chaumeil, Saint-Augustin

Surface : 244 hectares

## Procédure de classement du site :

Référence Natura 2000 : FR 740 1107

Année de proposition à l'U.E. comme Site d'Intérêt Communautaire : 2002

Parution de l'arrêté de désignation au J.O.C.E.:28/12/2004

Date de parution au Journal Officiel de l'arrêté ministériel de désignation de la Zone Spéciale de Conservation : A paraître

Références de l'arrêté ministériel de désignation de la Zone Spéciale de Conservation : A paraître

## Procédure de rédaction du Document d'Objectifs et de la Charte Natura 2000:

Opérateur : syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Date de validation du Document d'Objectifs par le Comité de Pilotage : 20/03/2007

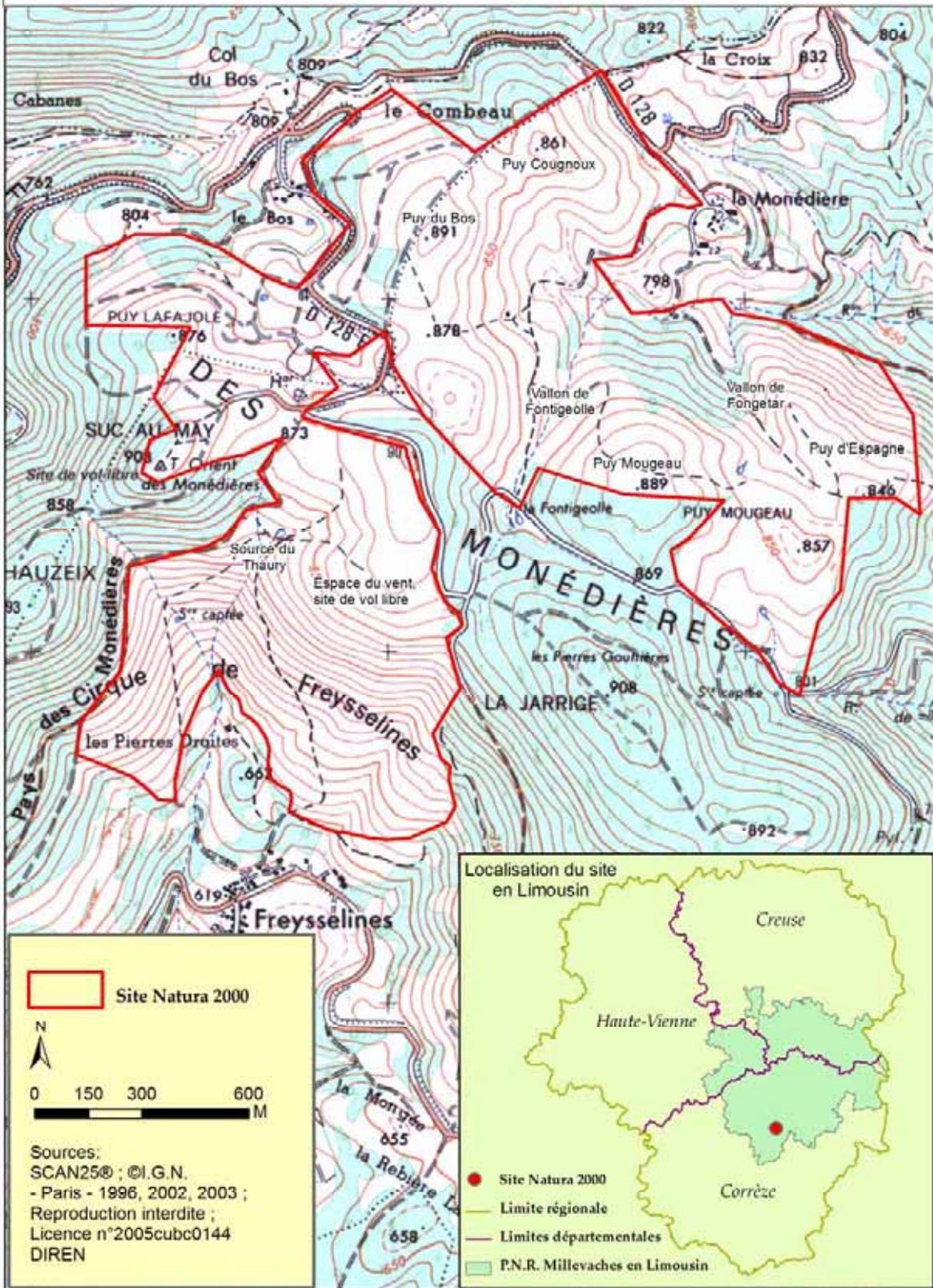
Date de validation de la Charte Natura 2000 par le Comité de Pilotage: A paraître

## Procédure de validation règlementaire du Document d'Objectifs :

Date de l'arrêté préfectoral de validation du Document d'objectifs : A paraître

Référence de l'arrêté préfectoral de validation du Document d'objectifs: A paraître

# Le site Natura 2000 des landes des Monédières



Carte 1 : Localisation du site Natura 2000 « Landes des Monédières »

# 1. Contexte géographique

## 1.1. Délimitation physique du Massif des Monédières

Localement, il est entendu que le Massif des Monédières occupe le Sud de La Montagne Limousine, entre les bourgs de Treignac à l'Ouest et d'Egletons à l'Est. Une délimitation plus fine peut être proposée sur la base de critères topographiques, géologiques et géomorphologiques. L'entité ainsi décrite, et qui couvre une surface de 22 000 hectares sera dénommée dans le texte « Massif des Monédières ». Une approche descriptive à l'échelle du Massif est indispensable pour appréhender le site Natura 2000 dans son environnement, mais aussi pour établir les plans d'action et les possibilités de mises en réseau.

### 1.1.1. Orographie, hydrographie: une multitude de puys et des vallées rayonnantes

#### **Contexte général**

Visuellement, le Massif des Monédières se présente comme un espace de transition entre la partie tabulaire du haut plateau de Millevaches et le bas plateau périphérique aux interfluves vallonnés de la région de Tulle.

Du premier ensemble paysager, les Monédières ont conservé de hauts sommets arrondis, les Puys, qui dépassent presque toujours 650 mètres d'altitude et culminent à 919 mètres au Puy de La Monédière. Du second, elles ont emprunté un relief de plateau qui oscille entre 500 et 650 mètres d'altitude et qui s'étend aux pieds des Puys, les ceinturant et s'insinuant entre eux pour mieux les isoler à la faveur des vallées qui pénètrent le massif.

Les vallées et leurs cours d'eau associés sont donc des axes structurant des Monédières. Le réseau hydrographique y est dense, favorisé par des cumuls importants de précipitations qui s'abattent sur un substrat granitique imperméable. Toutefois, les débits des cours d'eau autochtones des Monédières sont irréguliers et plutôt faibles, en raison des pentes importantes qui permettent d'évacuer rapidement les eaux de ruissellement que collectent des bassins versants de dimension réduite. Aussi, les cours d'eau qui dans les Monédières ont un débit conséquent sont d'origine allochtone : la Corrèze, la Corrèze de Pradines et la Dadalouze sont de ceux-ci. Ces rivières partagent le point commun de connaître une portion amont de leur cours qui se constitue sur la partie tabulaire du Plateau de Millevaches. Les pentes faibles de cette région permettent une restitution lente des eaux météoriques, qui viennent gonfler les ruisseaux après avoir transité par les arènes, diaclases et tourbières. Elles traversent par la suite tout ou partie des Monédières en accélérant considérablement leurs cours à la faveur des accidents géologiques qui parsèment le massif.

Les ouvrages hydrauliques dans les Monédières reflètent fidèlement ce contraste entre cours d'eau allochtones et autochtones : les premiers, dont le débit est relativement important, sont régulièrement équipés de moulins alimentés en eau par une dérivation du lit principal. Les seconds, au débit faible et irrégulier, sont pourvus d'une digue qui crée un étang artificiel en dessous duquel est construit le moulin. L'ancien moulin de Laval (commune de Veix) illustre remarquablement cette situation.

Si le réseau hydrographique des Monédières est entièrement compris dans le bassin de la Dordogne, deux cas de figure peuvent être distingués dans le processus d'écoulement des eaux superficielles des Monédières vers cet émissaire final.

- Une première catégorie de cours d'eau autochtones se dirige vers l'intérieur même des Monédières pour rejoindre la Corrèze et la Corrèze de Pradines, véritables drains internes du massif.

- Une seconde catégorie de cours d'eau autochtones se dirige vers l'extérieur du massif, s'écoulant à l'ouest vers la Vézère et à l'est vers la Luzège et le Doustre.

Ces données orographiques et hydrographiques expliquent en grande partie l'utilisation de l'espace par l'homme. Les principaux villages sont ainsi établis à la périphérie des puys et souffrent d'un moindre enclavement en comparaison des villages tournés vers l'intérieur du massif.

### - Cas du site Natura 2000

Le site n'est concerné que par la composante montueuse du relief des Monédières. Il recouvre partiellement plusieurs puys, sans jamais en englober la totalité. Aussi, le relief du site est-il complexe, avec des orientations, des pentes et des altitudes diversifiées. L'altitude maximale est atteinte au Suc au May (908 mètres) et le point bas se situe au pied du Cirque de Freysselines (645 mètres). Le sommet est relié à d'autres puys par une ligne de crête qui trace les limites de quatre bassins versants:

- Le bassin versant de la Douyges, qui rejoint la Corrèze par la Vimbelle,
- Le bassin versant du ruisseau de Ganezande, qui rejoint également la Corrèze par la Vimbelle,
- Le bassin versant du ruisseau de Madranges, qui rejoint la Vézère.
- Le bassin versant du ruisseau des Monédières, qui rejoint la Vézère par l'Alembre

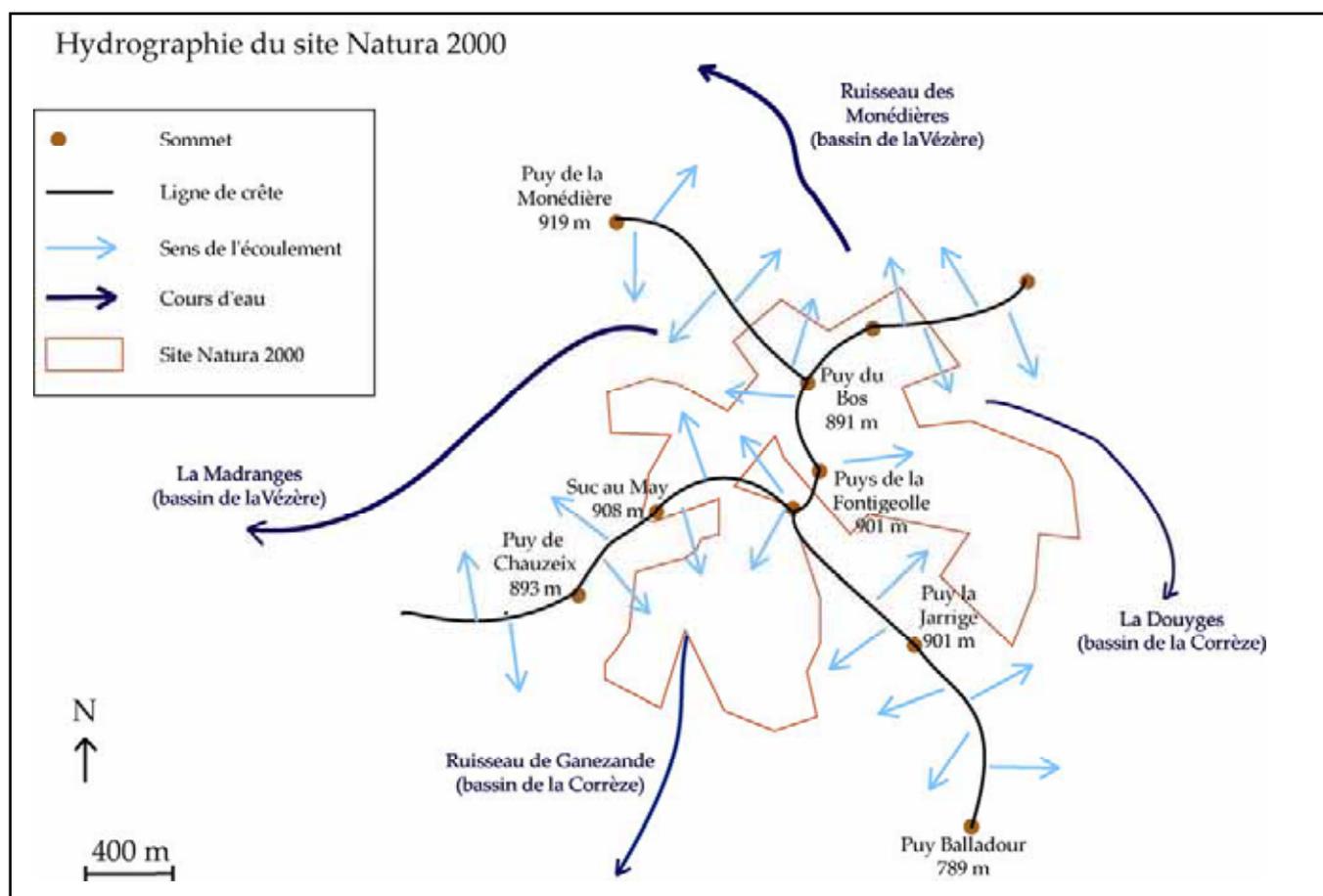
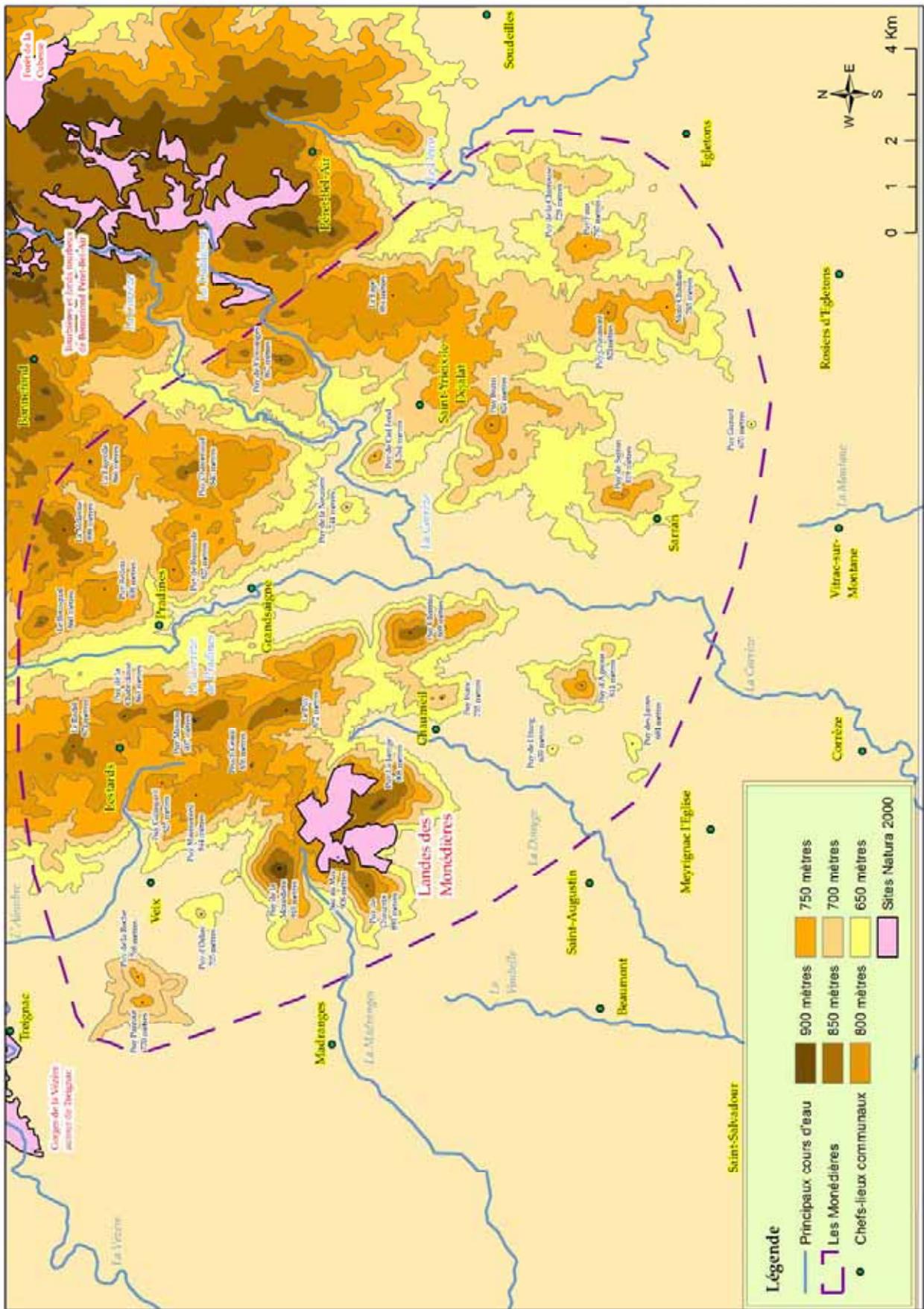


Schéma 1 : Le réseau hydrographique du site



Carte 2 : Orographie, hydrographie des Monédières

## 1.1.2. Géologie, géomorphologie : les Monédières, sous-ensemble original du Plateau de Millevaches

### Contexte général

Le Massif des Monédières, établi sur le socle cristallin, se compose de roches métamorphiques et magmatiques antérieures ou contemporaines de l'ère Primaire (Paléozoïque, de – 550 à – 230 M d'années). Les roches magmatiques sont largement dominantes et font partie intégrante de l'ensemble granitique du Plateau de Millevaches.

Les roches métamorphiques se rencontrent principalement au niveau des failles de Pradines et de Treignac, dont elles suivent la direction structurante dominante NNO-SSE, selon une bande large de 0,5 à 2 km. Essentiellement représentées par des micaschistes et des gneiss leptynitiques, ce sont des vestiges de l'ancienne unité basale originelle (l'autochtone relatif), qui a été épargnée par le remaniement Carbonifère à la faveur de replis synclinaux.

Durant le Carbonifère en effet, les collisions entre plaques continentales ont entraîné la fusion en profondeur des roches métamorphiques, générant des granites intrusifs qui se sont développés en diapirs à l'intérieur de leur couverture de micaschistes.

Concomitamment, puis au cours de l'ère Secondaire (Mésozoïque, de – 230 M d'années à – 130 M d'années) et jusqu'au début de l'ère Tertiaire (Cénozoïque, de – 65 M d'années à – 7 M d'années), une intense altération de l'ensemble cristallin a été favorisée par la succession d'un climat chaud et sec puis chaud et humide.

Au cours de ces longues périodes d'érosion se sont dessinées les formes du relief actuel. Les saillies ont été émoussées avec plus ou moins d'efficacité selon la dureté de la roche en place.

Les volumes conséquents de sédiments produits ont finalement été charriés par de puissants cours d'eau qui empruntaient de manière privilégiée les chemins de failles en place. L'évacuation de ces débris s'est produite à la fin de l'ère Tertiaire et au début du Quaternaire. Les cours d'eau incrustent alors leur tracé dans le socle cristallin en s'encaissant pour rejoindre le niveau de base fixé par la Dordogne.

L'actuel modelé alvéolaire du Plateau de Millevaches ainsi formé trouve une déclinaison originale dans les Monédières. Comme l'indique la comparaison de profils topographiques qui suit, les sommets des Monédières atteignent des altitudes similaires à celle des Puys du haut Plateau de Millevaches. Par contre, les vallées séparant ces sommets ont des pentes très peu prononcées sur le haut-plateau alors qu'elles sont très larges et profondes dans les Monédières. Dans ce massif, la proximité de la faille d'Argentat, la présence interne d'autres failles d'importance (Pradines, Treignac) et la dureté variable des granites en place ont amplifié l'action des agents érosifs en comparaison de la situation observée sur le haut plateau.



**Photo 1 : Haute vallée de l'Alembre et Puy de La Monédière. Chauzeix, Saint Augustin, Janvier 2007**

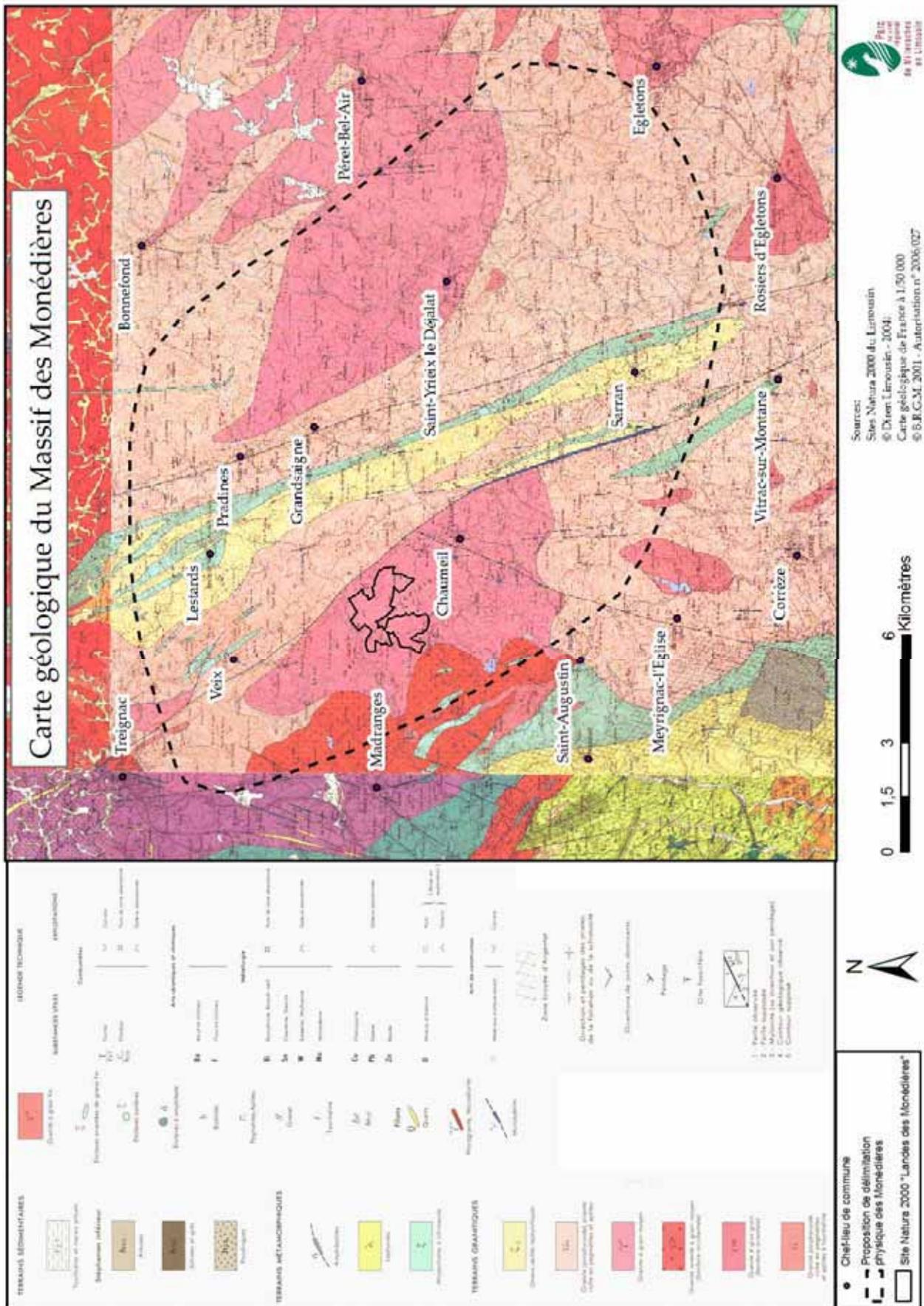
Cette différence topographique explique que les couvertures superficielles quaternaires (colluvions des vallons et tourbières) se soient largement développées sur le haut plateau à la faveur de versants peu pentus qui aboutissent à des talwegs mal dessinés. En revanche dans les Monédières, les versants à forte pente qui donnent sur un talweg bien net dans un fond de vallée étroite n'ont que très ponctuellement permis à des dépôts de s'accumuler. D'où une faible emprise spatiale des tourbières et colluvions dans les Monédières et subséquemment une moindre représentation des formations végétales inféodées aux zones humides que sur le haut plateau.

### **Cas du site Natura 2000**

La nature de la roche mère est un granite à grain moyen qui est orienté dans la partie ouest du site. La moitié nord-est du site est délimitée par les failles de Treignac et de Chaumeil-Mérignac, de directions respectives N 145° E et N 195 ° E. La moitié sud-ouest du site regarde vers la zone broyée d'Argentat qui marque la limite occidentale du granite de Millevaches.



**Photo 2 : Affleurement de granit altéré, Chaumeil (Freysselines) Juin 2006**



Carte 3 : Carte géologique du Massif

Coupes topographiques comparatives entre deux sous-ensembles du Plateau de Millevaches: le haut plateau (en haut) et le massif des Monédières (en bas)

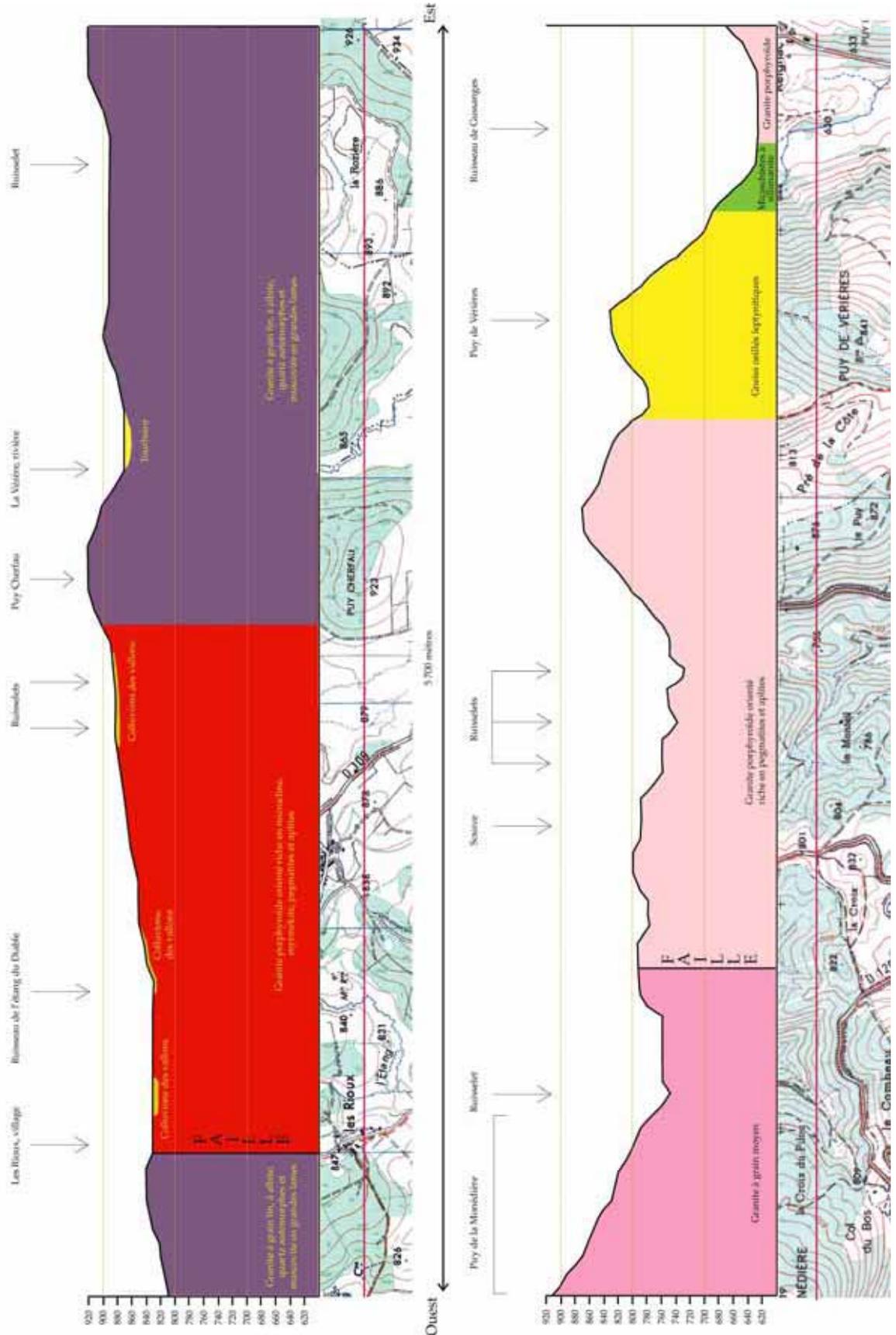
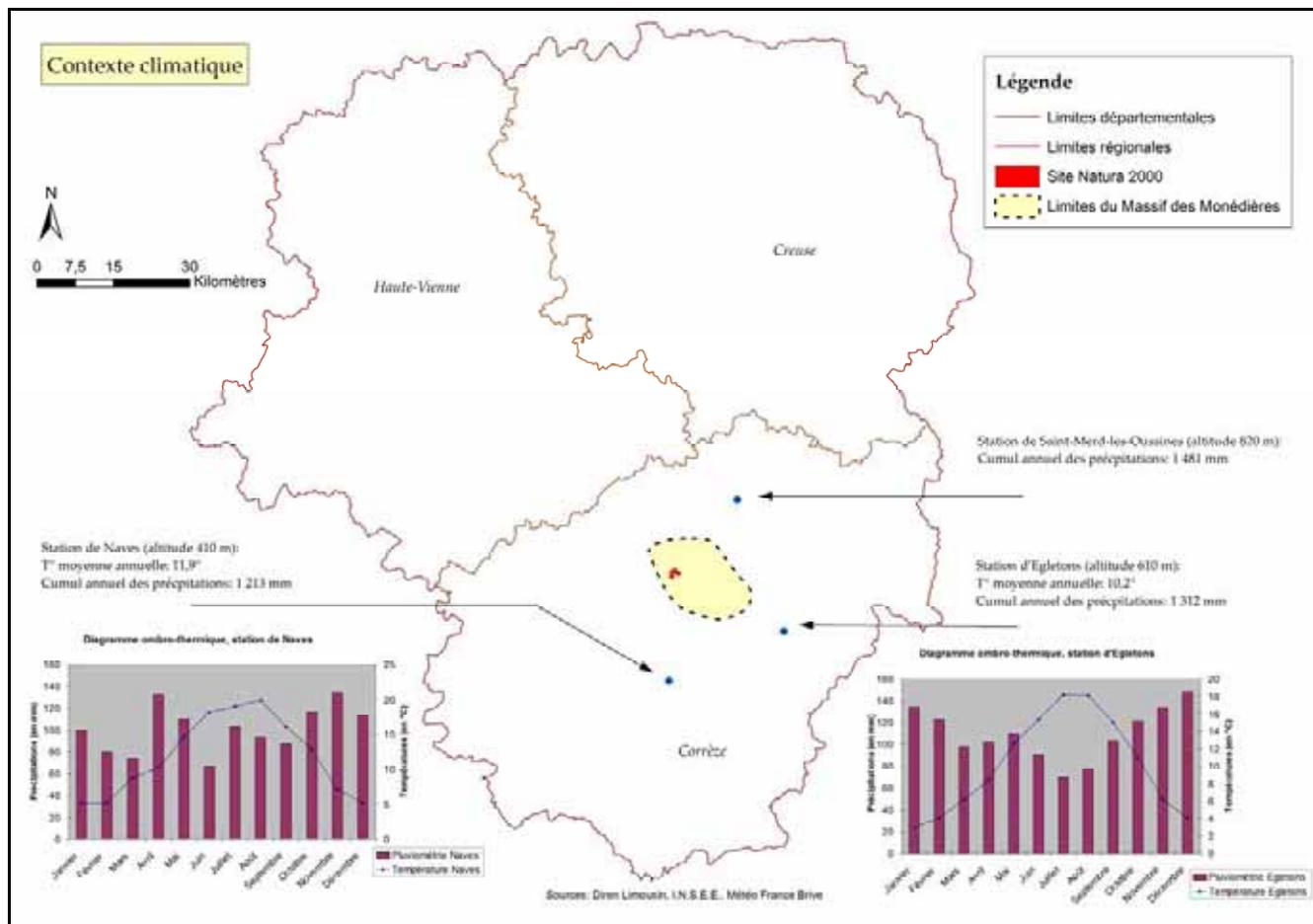


Schéma 2: Coupe géologique comparative (simplifiée)

### 1.1.3. Dominante atlantique du climat local

Le site étant éloigné de plusieurs dizaines de km des stations météorologiques les plus proches, son climat doit être appréhendé par la consultation des normales climatiques empruntées à des localités quelque peu lointaines.



Carte 4 : Environnement climatique du site

#### Contexte général

Considérant l'homogénéité des données météo recueillies sur les stations de Naves, Egletons et Saint-Merd-les-Oussines (précipitations uniquement) au cours des décennies 1960 à 1980 comprises, il est vraisemblable que le Massif des Monédières se situe dans la norme locale, à savoir une influence océanique prépondérante qui se traduit par.

- des précipitations abondantes essentiellement pourvues par les mois d'Octobre à Janvier et un pic printanier marqué fin Avril début Mai qui précède la relative sécheresse des mois d'été,
- des températures fraîches en toutes saisons, avec des écarts modérés entre les températures moyennes mensuelles,
- une grande irrégularité interannuelle des données climatiques qui composent les moyennes, ce qui implique une importante variabilité des portraits climatiques annuels.

La principale dégradation de l'influence océanique est due aux variations d'altitude, qui confèrent localement des tonalités montagnardes au climat. Au dessus de 800 mètres d'altitude l'enneigement, bien qu'irrégulier, reste fréquent et rares sont les années qui ne voient pas un ou plusieurs épisodes

neigeux s'abatte sur les hauteurs des Monédières. Il en va de même pour le gel qui dès la fin du mois d'août peut se développer dans les bas-fonds où il sévit parfois encore au début du mois de Juin. Au cœur de l'hiver, le sol peut être gelé sur plusieurs centimètres pendant de longues semaines. Mais là encore la variabilité interannuelle est forte.

D'après le Schéma Régional de l'Eolien, la vitesse moyenne des vents dans les Monédières est au mieux de 5,5 à 6 m/s.

### **Cas du site Natura 2000**

Dans la mesure où le site s'étage de 645 à 908 mètres et sachant que la température de l'air diminue de 0,65 ° par tranche de cent mètres gravie, le gradient thermique du site doit s'étendre de 10,1° à Freysselines, à 8,3 ° au Suc au May en moyenne annuelle sur les décennies considérées.

Les précipitations sont elles aussi fortement influencées par l'altitude. A l'échelle du site, il est probable que le micro-climat aille dans le sens d'une amplification des écarts pluviométriques et thermiques théoriques puisque le Suc au May domine de 300 mètres le plateau qui s'étend sur sa frange ouest. Les précipitations sont ainsi certainement favorisées par cet obstacle à la circulation du flux dominant de Sud Ouest et par là même, la nébulosité sur le sommet s'en voit accrue diminuant d'autant le réchauffement de l'air au niveau du sol par insolation directe. Pour leur part, les versants bas du Cirque de Freysselines orientés au Sud Est et protégés des vents dominants doivent présenter un bilan hydrique nettement inférieur.

Ces impressions ont largement pu être vérifiées sur le terrain, avec des journées hivernales où le Suc au May était verglacé et couvert de brouillard alors que dans le même temps, le village de Freysselines bénéficiait de températures positives et d'une visibilité dégagée sous le bas plafond nuageux.



**Photo 3 : Sommet du Puy Charrin pris dans les nuages, Saint-Yrieix le Déjalât (Les Pradeleix), Janvier 2007**

## 1.1.4. Pédologie

### Contexte général

Pour les Monédières comme pour l'ensemble de la Montagne Limousine, l'Atlas du Limousin donne comme sols potentiels :

- sols tourbeux,
- sols humifères à gley plus ou moins tourbeux,
- rankers cryptopodzolique,
- sol ocre podzolique,
- sol brun acide humifère,
- sol brun acide épais.

Les sols bruns, qui se sont développés durant l'holocène sous couvert forestier, constituent la base des sols de versants sur la montagne limousine. Malgré leur acidité, leur structure grumeleuse due à la présence d'agrégats argilo-ferreux-humiques confère à ces sols de bonnes capacités de rétention en eau sans pour autant les rendre hydromorphes. En fonction de la nature lithologique du sous-sol, de leur localisation topographique ou de leur histoire agronomique, ces sols peuvent avoir été remplacés par des rankers et des sols ocres podzoliques ou avoir évolué vers ces types de sol.

Les premiers sont des sols peu différenciés qui reposent directement sur la roche mère (généralement siliceuse). Leur teneur en matière organique est élevée et contribue à leur donner une couleur brun noir typique.

Les seconds sont plus rares sur la Montagne limousine. A l'inverse des rankers, ils sont nettement stratifiés, avec un horizon superficiel organique noir, un horizon fortement appauvri en matière organique et en colloïdes et un horizon inférieur enrichi par l'accumulation de composés organiques et minéraux fins.

Dans les secteurs humides des fonds de vallon et des secteurs de sources se sont développés des sols hydromorphes qui vont des sols minéralisés argileux (gley), aux sols dominés par une composante organique saturée en eau (tourbe).

### Cas du site Natura 2000

Au fil de la cartographie des habitats, le profil pédologique a été systématiquement relevé à chaque changement d'unité de végétation. 265 sondages ont ainsi permis de caractériser les sols du site. Cette donnée est essentielle pour connaître la part du déterminisme pédologique dans la composition de la végétation observée.

### Les résultats sont les suivants :

84,5 % des sols ont une profondeur inférieure à 60 cm, leur épaisseur étant en moyenne de 37 cm.

66,4 % des points échantillonnés voient la présence d'un bloc rocheux ou d'un affleurement de roche-mère dans un rayon de 10 mètres.

L'épaisseur moyenne de la litière est de 3 cm, allant d'une absence complète de matière organique non décomposée, jusqu'à une litière épaisse de 15 cm (sous fougère aigle).

### Le premier horizon :

Dans 95 % des cas il s'agit d'un horizon A. La matière organique y est très présente, généralement sous forme d'agrégats avec la composante minérale de l'horizon. Dans 3,8% il s'agit d'horizons H, hydromorphes et asphyxiés où domine une tourbe plus ou moins mêlée d'argiles. Dans moins d'1% des cas il s'agit d'un horizon E, c'est-à-dire duquel les éléments organiques et les colloïdes ont migré vers les profondeurs.

Ce premier horizon mesure en moyenne 27,2 cm. Sa couleur est dans 63 % des cas à dominante brune, dans 31 % des cas à dominante noire, dans 4 % des cas à dominante fauve et dans 2 % des cas à dominante grise.

Sa texture est dans 75% des cas sableuse à sablo-limoneuse. Dans 14 % des cas, une part d'argile est perceptible aux côtés des sables et des limons. Le reste des échantillons se répartit entre des sols à dominante argileuse, argilo-limoneuse ou organique (tourbe).

### Le deuxième horizon :

Cet horizon n'est présent que dans 27,55 % des cas. Cela signifie que les trois-quarts des sols ne sont dotés que d'un seul horizon.

Le deuxième horizon est en moyenne épais de 17,9 cm. Dans 94 % des cas il s'agit d'un horizon S, qui résulte de l'altération de la roche-mère en place. La part restante se répartit entre des horizons hydromorphes (H, G) et des horizons d'accumulation (BT).

Cet horizon est brun dans 40 % des cas. Une coloration brun-fauve à fauve est perçue dans 34 % des échantillons. 20 % des cas sont brun-noir à noir. Les dominantes grise et rouge apparaissent respectivement à hauteur de 5% et 1%.

La texture est dans 53 % des cas principalement sablo-argileuse. Dans 17 % des cas, elle est surtout sablo-limoneuse. Les 30 % restant se répartissent entre des horizons uniquement sableux, argileux ou tourbeux.

Moins d'1% des échantillonnages ont permis de détecter l'existence d'un troisième horizon qui correspond alors à un horizon d'accumulation des matériaux lessivés dans les horizons supérieurs.

**Les sols rencontrés** sont donc dans leur grande majorité des sols pas ou peu stratifiés. Ils sont peu épais et leur texture est très nettement sableuse. L'abondance de la matière organique donne une coloration brun-noir au sol qui, lorsqu'il est doté d'un second horizon, se teinte de fauve suite à l'augmentation du taux d'argiles décomposées à partir de la roche-mère. Cette catégorie de sols est à classer sous la dénomination de **rankers**. Leur potentiel agronomique est faible, à peine majoré sur les sols les plus épais qui retiennent mieux l'eau que les sols plus fins. Sans surprise, c'est à la proximité des talwegs mais aussi, sporadiquement, à l'endroit d'anciennes banquettes cultivées, que se rencontrent les sols les plus frais et épais. La prégnance moderne des landes a pu jouer dans la péjoration de sols bruns forestiers qui ont pu précéder les rankers. Très ponctuellement, au bas du Cirque de Freysselines, de véritables podzols ont été repérés. De même, quelques sols tourbeux ont été identifiés, dans des têtes de vallons ou en queue de retenues d'eau.

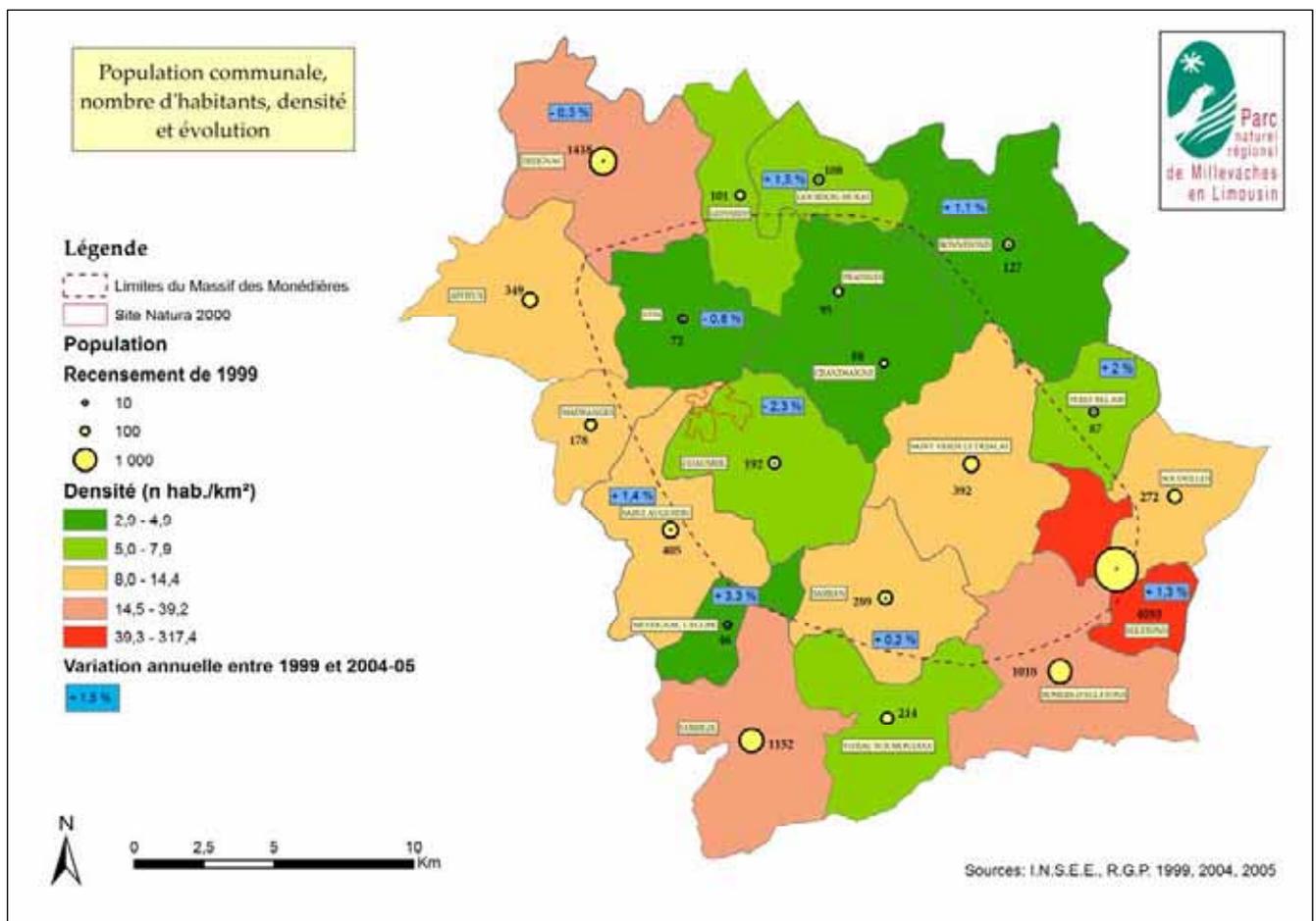
La nette prédominance des rankers indique que la quasi-intégralité des landes du site Natura 2000 est établie sur un sol qui autorise presque partout le développement d'une végétation forestière. La discordance entre les potentialités nutritives du sol et les formations végétales observées enseigne que ces landes ne constituent qu'un point de départ d'une nouvelle succession de végétations forestières. A l'image de la majorité des landes régionales, celles du site Natura 2000 sont donc le résultat d'une activité humaine qui a contenu l'inéluctable évolution forestière de la végétation dans les contextes climatique et pédologique actuels. Ne peuvent être considérées comme climaciques que quelques ares de lande établis sur la dalle rocheuse au bas du Cirque de Freysselines.

## 1.2. Les activités humaines

### 1.2.1. Faible densité de population

#### Contexte général

Comme pour la plupart des communes rurales du Limousin, celles des Monédières ont connu leur maximum démographique à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Depuis, leur population n'a cessé de décroître, l'émigration alimentant les bourgs d'importance locale et les métropoles régionales et nationale. Depuis 1975 environ, les communes périphériques des principaux bourgs locaux réussissent à rééquilibrer leur solde démographique par l'arrivée de résidents en quête de maison individuelle spacieuse. Avec environ 10 666 personnes qui vivent dans le Massif des Monédières (I.N.S.E.E., 1999), la densité moyenne de la population est deux fois inférieure dans le Massif que dans la Région (20 habitants/km<sup>2</sup> dans les Monédières contre 42 en Limousin). Ce chiffre lisse des disparités intercommunales qui sont importantes.



Carte 5 : Contraste démographique entre centre et périphérie du massif

La zone centrale des Monédières est la moins peuplée, avec un ensemble de quatre communes dont la population est inférieure aux 5 habitants par km<sup>2</sup> : Bonnefond, Grandsaigne, Pradines et Veix. Tournées vers l'intérieur du massif, ces communes bénéficient peu de l'arrivée de nouveaux résidents autres qu'estivants. Leur population est inférieure à cent habitants pour trois d'entre elles et les

indications statistiques sur l'évolution de leur population semblent montrer que la baisse n'a cessé entre les deux derniers recensements.<sup>1</sup>

A la périphérie du Massif, la démographie des communes est favorisée par la proximité des bourgs qui concentrent à la fois les sources d'emplois et les établissements scolaires du Secondaire: Egletons à l'est, Treignac à l'Ouest, Corrèze et Tulle (plus loin) au sud. La population de ces communes est en général supérieure à celles du centre des Monédières, sa variation annuelle sur les cinq dernières années étant en moyenne positive.

### **Cas du site Natura 2000**

Le site Natura 2000 n'est pas habité. Son histoire est toutefois intimement liée à celle des trois villages qui le bordent et pour lesquels il représente le cadre de vie immédiat. Sur les communes de Chaumeil (192 habitants) et de Saint-Augustin (405 habitants) les villages de La Monédière, de Freysselines et du Bos sont occupés au total par moins de dix foyers. Conformément au contexte régional, tous ces hameaux ont vraisemblablement connu leur maximum démographique à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Freysselines en particulier a été particulièrement peuplé et ce de longue date (le bâti en témoigne). Dans les années 1930 le village hébergeait une centaine de personnes et possédait une école primaire. Aujourd'hui l'école de Chaumeil accueille une vingtaine d'élèves du C.P. au C.E.2, les cours moyens étant réunis dans l'autre établissement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) à Saint-Augustin.

Avec sa panoplie de commerces et services, Treignac (1 418 habitants) est le bourg qui exerce la plus forte attractivité sur les hameaux qui jouxtent le site Natura 2000. Egletons (4093 habitants) et Tulle (15 553 habitants) viennent ensuite pour répondre à des besoins plus spécifiques.

De par sa position charnière entre deux plateaux, le site Natura 2000 marque la transition entre deux bassins démographiques distincts : celui du plateau de Tulle, où la densité est proche des vingt habitants au km<sup>2</sup> et celui des hauteurs du plateau de Millevaches, où elle avoisine les 5 habitants au km<sup>2</sup>.

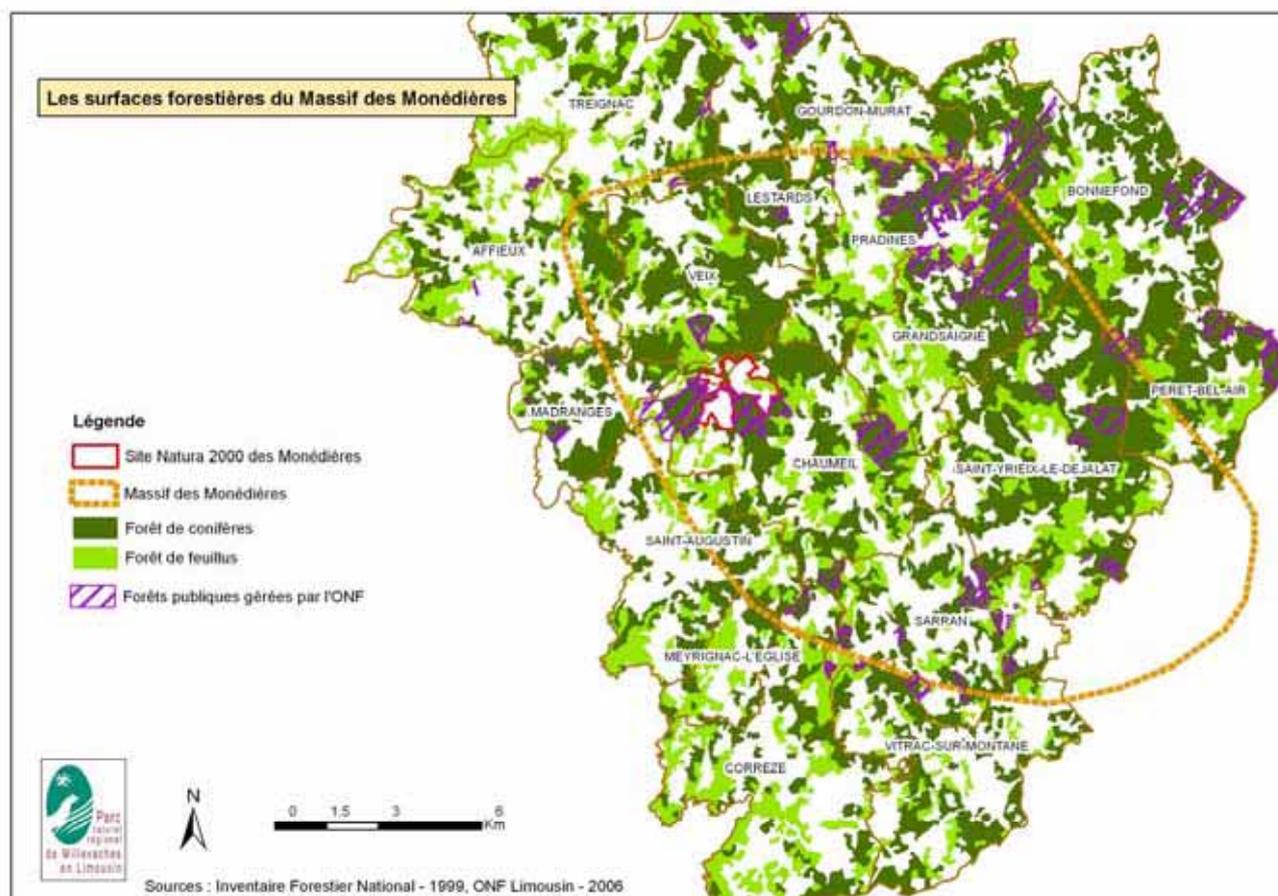
---

<sup>1</sup> : depuis 1999 l'I.N.S.E.E. recense la population des communes de moins de 10 000 habitants selon une méthode tournante. Un cinquième de ces communes est recensé chaque année. Le premier cycle de recensement devrait être achevé en 2007.

## 1.2.2. Agriculture, tourisme, forêt, les atouts économiques du territoire

### 1.2.2.1. La Forêt dans le Massif

Les données présentées ne prennent pas en compte les communes situées en dehors du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.



**Carte 6 : Occupation du sol dans le Massif des Monédières**

- Occupation du sol dominée par la forêt

En moyenne, d'après les données de l'I.F.N. (1999), les communes concernées par le Massif des Monédières ont un taux de boisement de 60% alors que le taux d'enrésinement y atteint lui 40 %<sup>1</sup>.

Dans le Massif, la forêt est largement dominante sur les Puy du nord-est et sur ceux de l'ouest, c'est-à-dire à l'endroit des plus hautes altitudes. Elle se présente alors sous la forme d'étendues compactes de résineux que ponctuent de rares prairies ou peuplements feuillus isolés.

Ce dernier type forestier est surtout présent sur les versants les plus pentus des vallées (notamment celles de la Corrèze, de la Corrèze de Pradines et de la Dadalouze). Il se développe aussi sur les versants de certains Puy comme celui de La Monédière. L'intérêt patrimonial des habitats constitués par ces forêts et celui des espèces qu'elles hébergent sont très élevés.

Dans le Massif, la plus grande unité d'espaces ouverts s'étend de Gourdon-Murat à Sarran, suivant l'axe des vallées de la Corrèze de Pradines puis de la Corrèze au fond desquelles les pacages n'ont jamais totalement disparu. De plus en plus, de vastes défriches se constituent, notamment sur d'anciennes coupes forestières. Selon cette logique, la carte de l'occupation du sol devrait ainsi apparaître plus blanche en 2007 qu'en 1999.

<sup>1</sup> Taux d'enrésinement = surface des résineux/surface forestière totale X 100

Les taux de boisement et d'énrésinement varient fortement entre les communes établies sur les plus hautes altitudes et celles majoritairement concernées par les bas-plateaux.

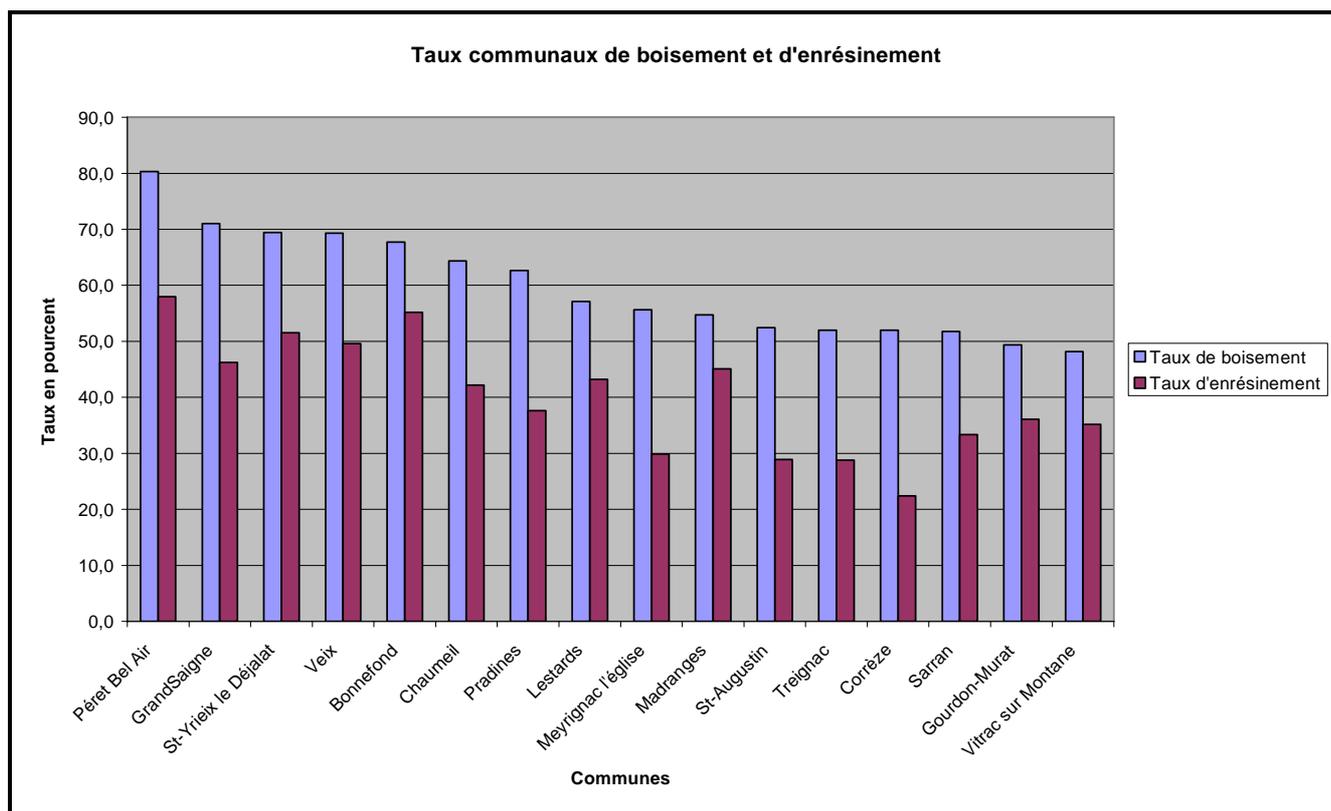


Figure 1 : Taux de boisement et d'énrésinement

Les communes dont le taux de boisement est supérieur à 60 % ont toute une part importante de leur surface qui est située à l'intérieur du Massif des Monédières. Toutes les autres (exceptée Lestards) sont des communes majoritairement établies sur les bas-plateaux périphériques.

Le taux d'énrésinement ne dépasse 50 % que dans les communes du nord-est (Péret-bel-air et Bonnefond), aux confins des hauteurs du Plateau de Millevaches. Les communes où ce taux est inférieur à 30 % sont situées aux plus basses altitudes et sont concernées par des vallées en gorges dont les versants sont largement couverts de peuplements feuillus.

- Une forêt majoritairement privée et peu réglementée

Les forêts publiques gérées par l'O.N.F. couvrent 1 500 hectares à l'intérieur du Massif, soit 11 % de la surface forestière totale qui est d'environ 13 000 hectares. Il s'agit pour la plupart de forêts sectionales et communales bien qu'une partie de la forêt domaniale de Larfeuil soit établie dans le secteur nord-est du Massif des Monédières. Les forêts gérées par l'O.N.F. sont essentiellement résineuses, les essences classiques pour la Montagne Limousine y étant généralement conduites en futaies régulières monospécifiques : Epicéa commun, Pin sylvestre et, de plus en plus, Douglas.

Le restant de la surface forestière relevant de la propriété privée, le C.R.P.F. tâche d'y promouvoir des interventions d'améliorations de peuplements et d'organisation de la desserte forestière. En 2002 cet organisme a rédigé le Schéma de massif des Monédières. Ce document repose sur une cartographie à grande échelle des peuplements forestiers et propose un développement de la sylviculture qui prenne en compte la multi-fonctionnalité de la forêt.

La destination économique des bois feuillus va essentiellement à la trituration et au chauffage. La production résineuse est surtout destinée à la trituration pour les petits bois et au sciage pour les plus belles billes. Les scieries d'Egletons, de Tulle et celle de Gourdon-Murat sont les lieux de

transformation les plus proches du territoire. Les gares de Tulle et de Bugeat permettent d'évacuer une partie de la production vers des marchés plus lointains.

Dans le Massif des Monédières, seules les communes de Grandsaigne et d'Egletons vont être dotées en 2007 d'une réglementation des boisements (cf. 1.3.). Sur les autres communes, toute surface non forestière doit donc faire l'objet d'une demande d'autorisation en vue de sa plantation.

- Cas du site Natura 2000

Avec 32,49 hectares de surface forestière (hors fourrés), le site Natura 2000 possède un taux de boisement de 13 %. Les 6,8 hectares de résineux lui confèrent un taux d'enrésinement de 20 %<sup>1</sup>. Les communes de Chaumeil et de Saint-Augustin ne bénéficiant pas d'une réglementation des boisements en vigueur, tout projet de plantation sur le site doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la D.D.A.F..

### 1.2.2.2. Dynamique agricole

- **Les modes d'exploitation agricoles «traditionnels»**

Au 19<sup>ème</sup> siècle et jusqu'à la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les Monédières atteignent leur maximum démographique sans que pour autant les échanges commerciaux avec l'extérieur ne soient fortement développés. La dépendance alimentaire des populations est liée aux capacités de production du terroir local. Le finage s'organise en conséquence avec un système de polyculture/élevage qui comprend, très schématiquement :

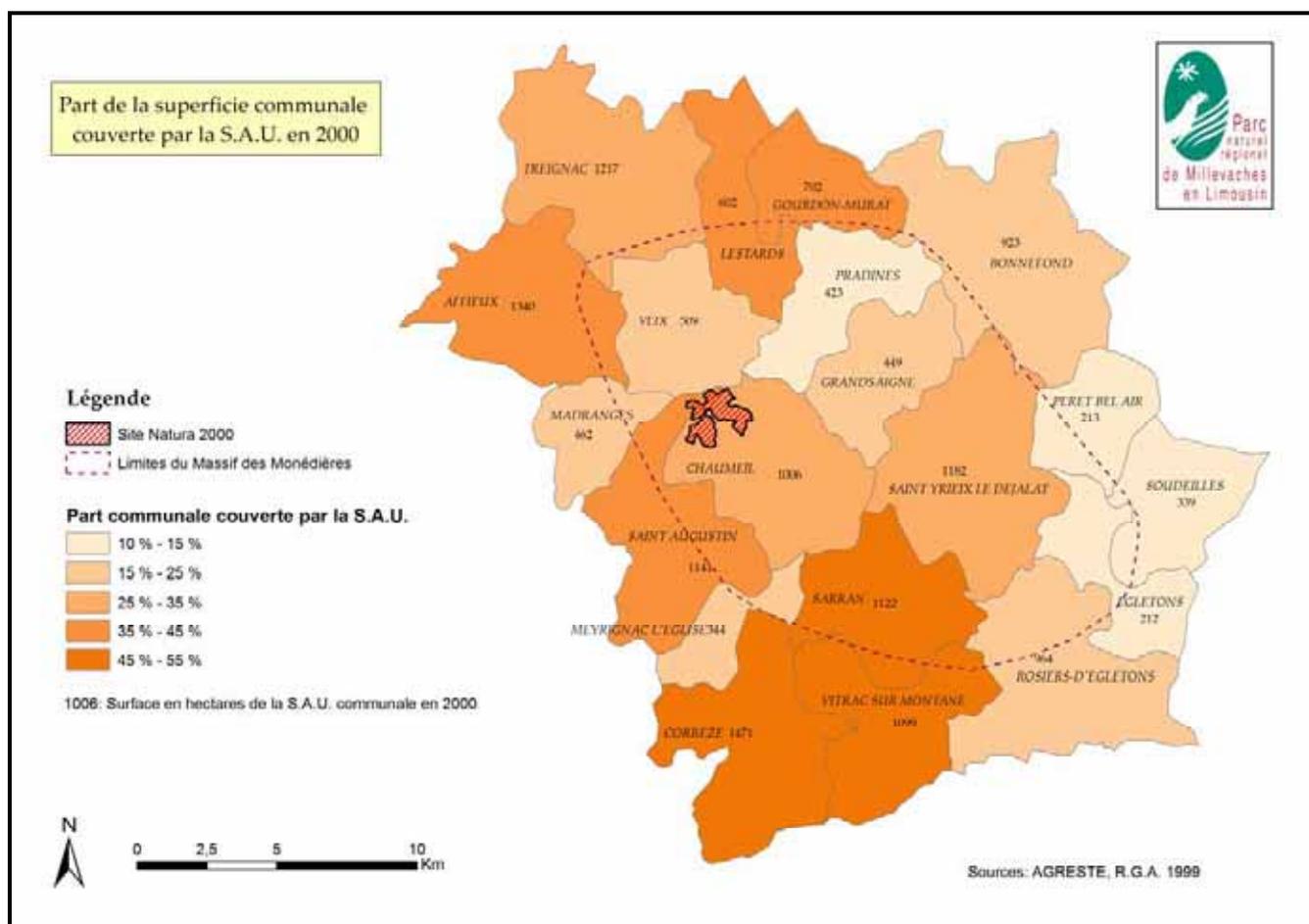
- Un compartiment de production fourragère, sur les sols frais des bas-fonds humides et des versants, ces derniers étant irrigués.
- Un compartiment cultivé, sur les meilleures terres autour des villages (champs froids) mais aussi sur de petites parcelles de landes brûlées, qui sont cultivées pendant quelques années avant d'être de nouveau exploitées comme parcours (champs chauds).
- Un compartiment de parcours pour le bétail, sur les landes sèches et humides. Généralement situées sur les sols les moins épais ou les plus hydromorphes, ces parcelles pouvaient être privées ou communautaires bien que les troupeaux fussent, dans leur grande majorité, des troupeaux privés et familiaux. Le bétail était donc gardé par une main d'œuvre familiale et se répartissait en de multiples petits lots qui atteignaient au mieux quelques dizaines de brebis et quelques bovins.
- Des espaces complémentaires qui assurent des fonctions nourricières ou utilitaires essentielles (jardins, vergers, chènevières, châtaigneraies, taillis...).

Depuis l'après Seconde Guerre Mondiale, les progrès techniques, la montée en puissance des échanges commerciaux et la concentration urbaine des populations ont participé à révolutionner les pratiques agricoles « traditionnelles ». Les parcelles auxquelles n'a pas été affectée une vocation forestière (environ 50 % de l'espace) ont pour la plupart rejoint un système d'exploitation basé sur l'élevage. L'étude des données du Recensement Général Agricole entre 1979 et 2000 dans le Massif des Monédières montre que le site Natura 2000 actuel est inscrit dans un paysage agraire peu favorable à la conservation des landes.

---

<sup>1</sup> Pour une description plus précise sur la nature des habitats forestiers, se référer à la deuxième partie du Docob.

- Dynamisme agricole périphérique au massif



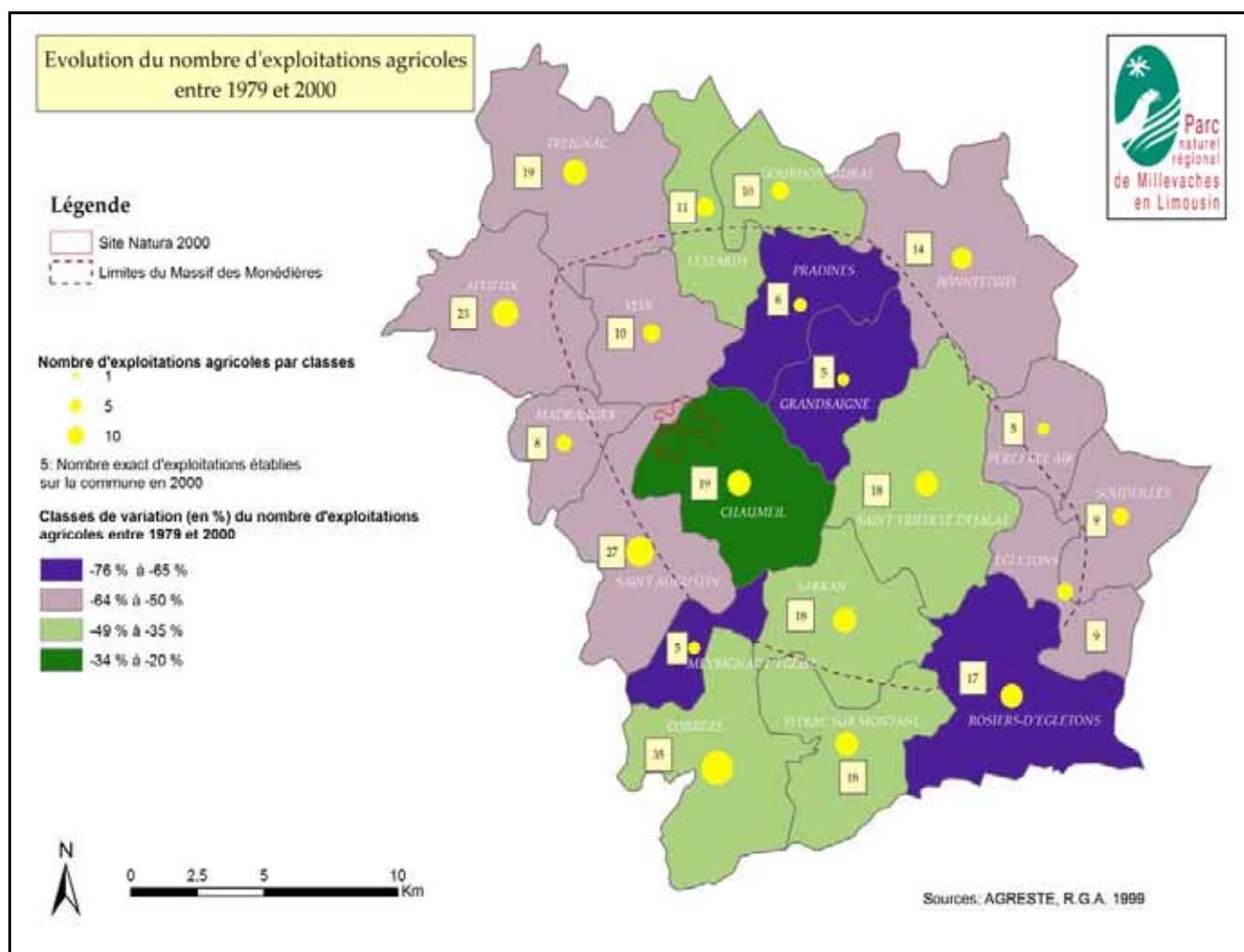
**Carte 7 : Inégale emprise agricole sur les communes**

Les communes sur lesquelles la surface agricole est la plus importante sont situées sur les terroirs des plus basses altitudes et des moindres pentes, qui se rencontrent en périphérie sud et ouest du Massif.

Chaumeil, Grandsaigne, Pradines, Saint-Yrieix-le-Déjalat et Veix, soit les communes qui sont incluses dans le Massif des Monédières au sens géomorphologique du terme, sont fortement boisées, la S.A.U. n'y excédant jamais 35 % de la surface communale. La partie la moins agricole du Massif se situe dans sa partie orientale (Egletons, Péret, Soudeilles).

Depuis la tempête de Décembre 1999, le phénomène généralisé de défrichement sur coupes forestières évoqué plus haut se fait particulièrement ressentir. La prochaine campagne statistique du R.G.A. devrait confirmer cette tendance qui pourrait contribuer à relever les parts communales des S.A.U..

- Très forte perte du nombre d'exploitations agricoles

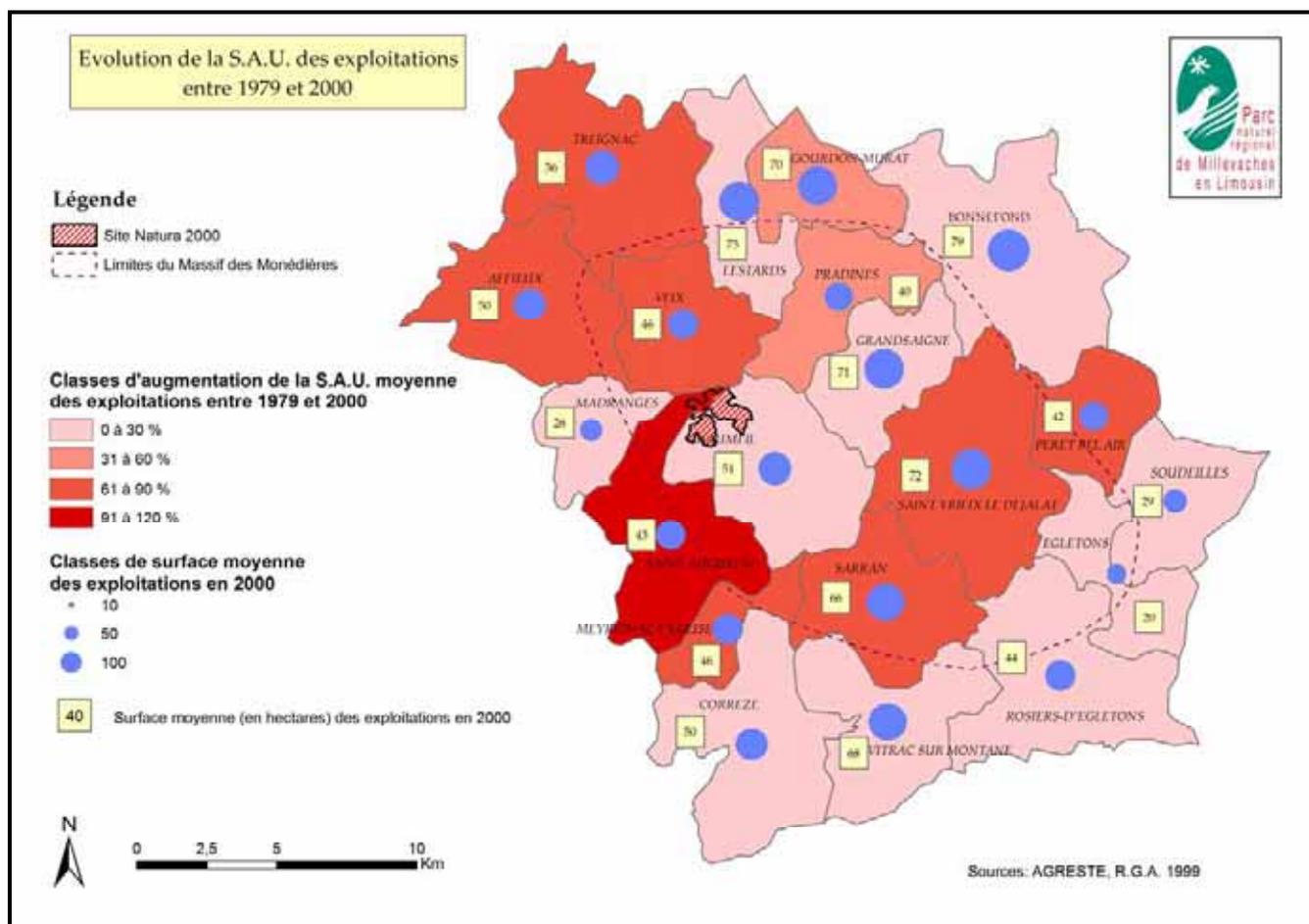


**Carte 8 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles**

Entre 1979 et 2000, toutes les communes du Massif des Monédières ont enregistré des baisses d'effectifs de leur population agricole. Cette baisse est pour la plupart des communes supérieure à 50 % sur vingt ans. Les communes situées au centre et à l'est des Monédières, handicapées par une topographie très pentue, sont celles dont l'activité agricole a été la plus défavorisée : faible nombre d'exploitations en 2000 précédé par une baisse importante du nombre d'exploitations depuis vingt ans.

Les communes de l'ouest et du sud du Massif sont celles qui en 2000 possédaient les plus fortes populations agricoles. Chaumeil semble être la commune dont la dynamique du nombre d'exploitations a été la moins défavorable. En 2000 y subsistaient 19 exploitations alors que la baisse d'effectifs sur vingt ans n'a pas excédé 34 %.

▪ **Accroissement de la S.A.U. des exploitations**



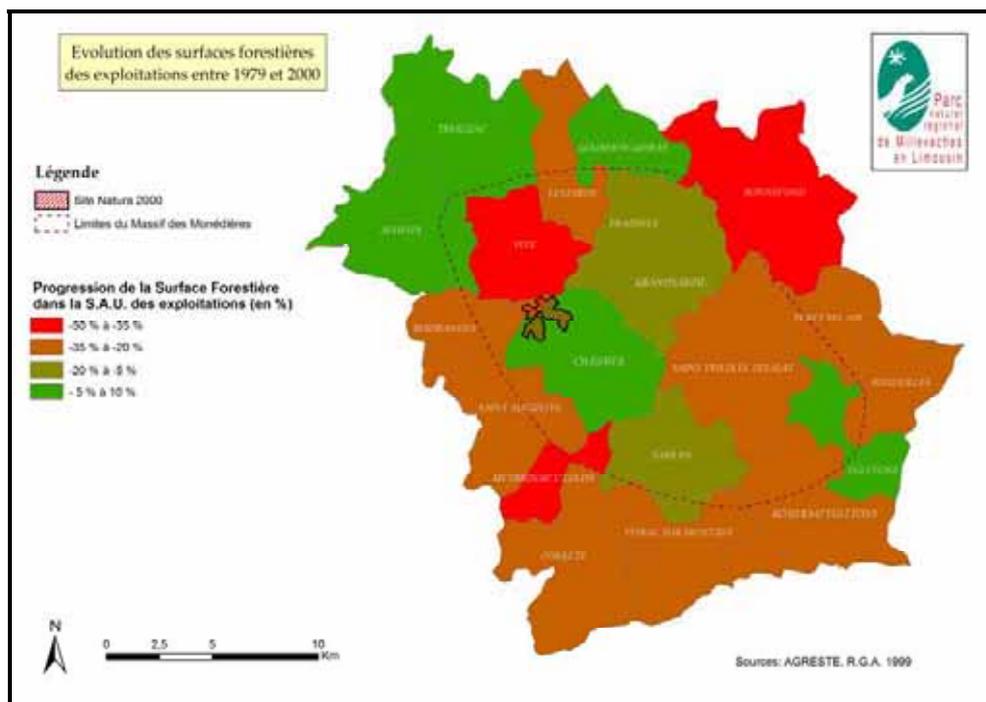
**Carte 9 : Evolution des surfaces agricoles des exploitations**

Si le nombre d'exploitations a fortement baissé, en revanche leur Surface Agricole Utile a dans la moyenne fortement augmenté.

Cet accroissement est peu sensible sur les terroirs les plus pentus (Soudeilles), dans les communes fortement urbanisées (Egletons) et dans les communes dont la population agricole a le plus faiblement chuté (Chaumeil).

Inversement, il a été le plus important dans les communes du piémont des Monédières, au relief plus doux, et dans celles où la chute du nombre d'exploitations a été forte (Grandsaigne).

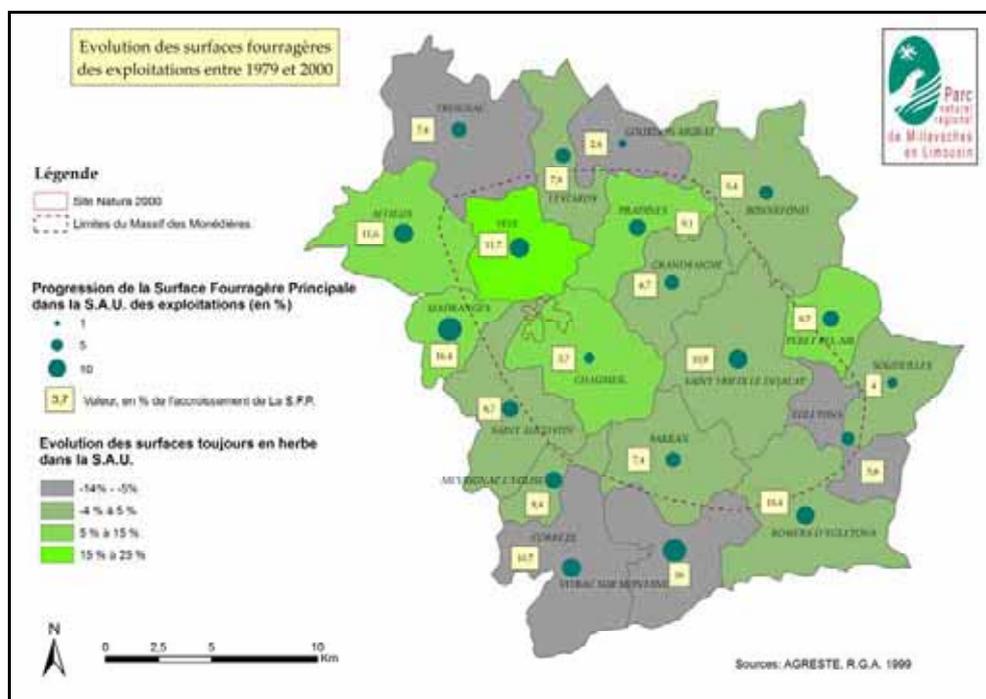
- Défrichement et développement des surfaces fourragères productives



Carte 10 : Dynamique de défrichement

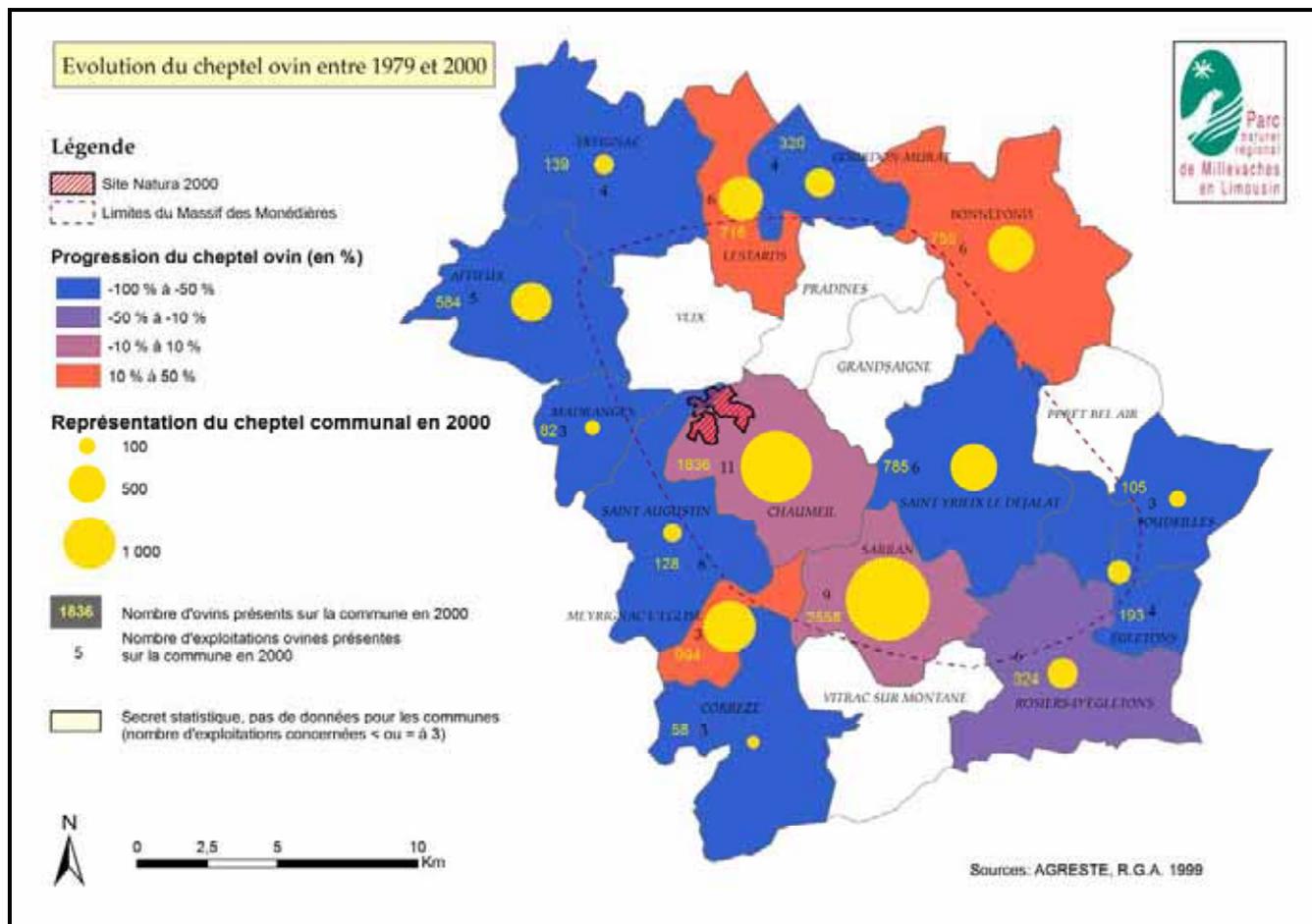
Le défrichement de la part forestière des exploitations a été généralisé sur la période considérée. Les Surfaces Toujours en Herbe (auxquelles sont rattachées les landes) se sont dans l'ensemble maintenues.

En revanche la Surface Fourragère Principale s'est partout accrue, se traduisant sur le terrain par une mise en prairies temporaires des surfaces défrichées.



Carte 11 : Evolution des surfaces fourragères

- Le Massif des Monédières, refuge de l'élevage ovin



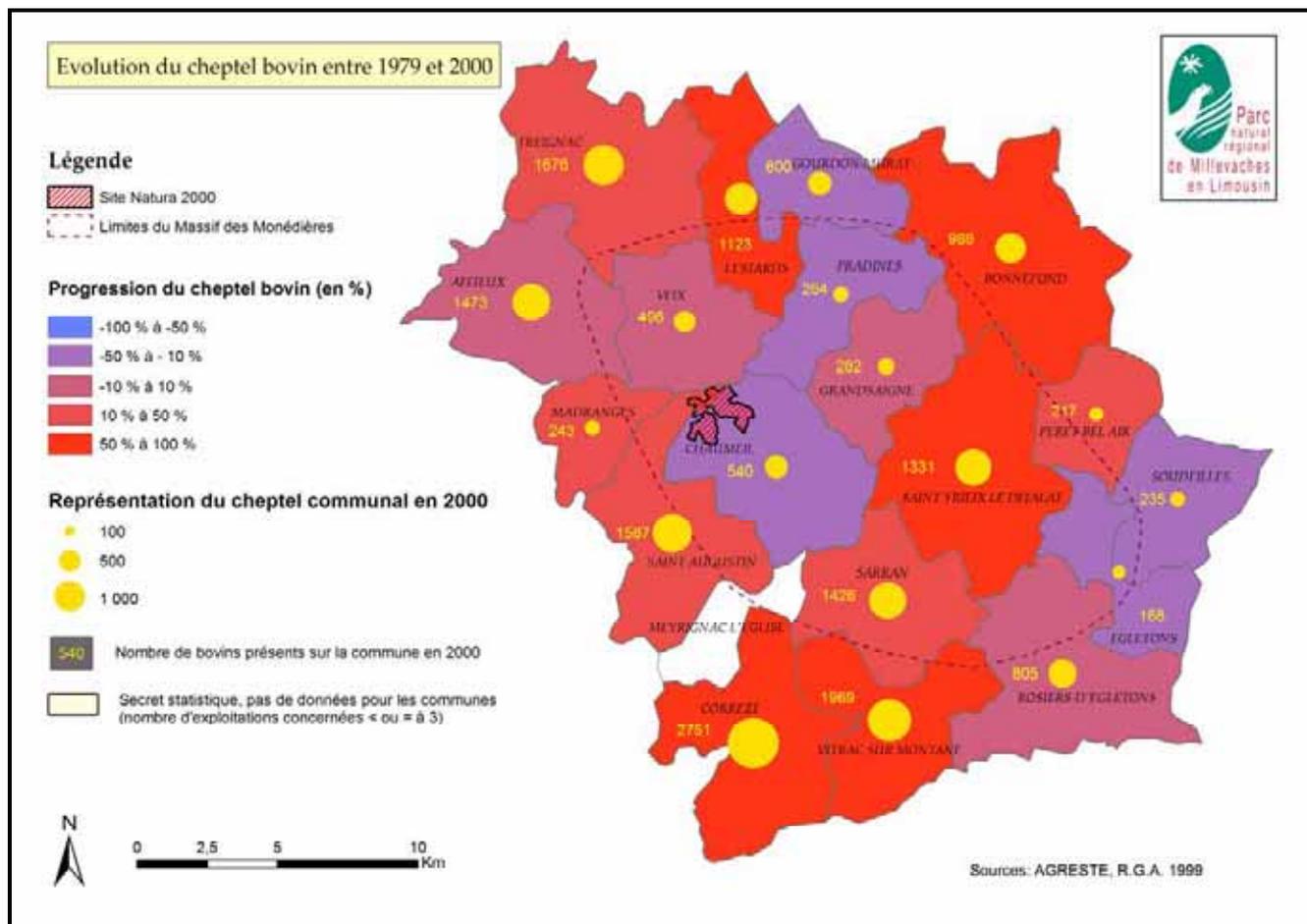
Carte 12 : Le cheptel ovin dans les Monédières

Entre 1979 et 2000, la tendance de fond aura été à l'amenuisement prononcé du cheptel ovin.

La diminution du nombre d'élevages entraîne des situations difficilement interprétables eu égard au respect du secret statistique. Néanmoins, la chute des effectifs a été la plus importante en périphérie du massif, si bien que les cheptels ovins de certaines communes sont devenus insignifiants (à plus forte raison si l'on tient compte de l'éclatement de ce cheptel entre différentes exploitations).

Mis à part Saint-Yrieix, les communes qui hébergent le plus d'ovins sont aussi celles où la diminution du cheptel a été la moins sensible : Bonnefond, Chaumeil, Lestards, Sarran. Il semble donc qu'une spécialisation ovine existe sur ces communes, les troupeaux y ayant une taille moyenne qui dépasse toujours les cent bêtes, et les élevages y étant encore assez nombreux en 2000. La concentration du cheptel se superpose sensiblement à la zone géographique sous influence montagnarde.

- Développement du cheptel bovin



**Carte 13 : Le cheptel bovin dans les Monédières**

Contrairement à la situation du cheptel ovin, un important accroissement des effectifs bovins est constaté en périphérie du massif de même qu'à Saint-Yrieix le Déjalât. Il correspond à la production de broustards ou « veaux d'Italie ».

Encore une fois, les communes de l'est des Monédières et celles du cœur du massif semblent être pénalisées par un contexte naturel peu propice à l'agrandissement des exploitations et à l'intensification des pratiques, deux conditions nécessaires dans la perspective d'étoffer les troupeaux bovins. Dans ces communes, les élevages bovins sont en outre de dimensions plus modestes que sur le bas plateau alentour, la production y étant plutôt orientée vers le veau de lait.

### 1.2.2.3. Synthèse de la situation agricole générale

L'ensemble des communes des Monédières étant situé en zone de montagne (au sens agricole du terme), les exploitants qui y sont établis peuvent prétendre aux indemnités compensatoires aux handicaps naturels.

Malgré une spécialisation agricole du massif sur les races bouchères bovines et ovines et une tendance généralisée à l'accroissement des S.A.U. des exploitations, des disparités intercommunales dans le potentiel de production expliquent que les dynamiques observées varient au sein même du Massif.

A la périphérie sud et ouest du massif, l'agrandissement des exploitations et la spécialisation bovine apparaissent beaucoup plus marqués que dans le cœur du massif. C'est là que se rencontrent les plus forts accroissements en S.A.U., en surfaces fourragères et en nombre de bovins.

Les communes situées dans le Massif et à l'est de celui-ci sont celles où la déprise agricole s'est le plus fait ressentir, en raison d'un contexte géographique très pénalisant. Les minimums de part

communale de la S.A.U. y sont atteints, l'élevage bovin lui-même ayant du mal à se maintenir. C'est là aussi que le cheptel ovin diminue le plus lentement, démontrant par là sa bonne adaptation au terroir.

#### ▪ Cas du site Natura 2000

Cumulant de hautes altitudes, des pentes fortes et des sols de faible valeur agronomique, les 244 hectares du site Natura 2000 sont représentatifs des lourds handicaps naturels qui pèsent sur l'activité agricole au cœur du Massif.

Toutefois, trois exploitations agricoles utilisent intégralement ou partiellement le site, chacune étant inféodée à une partie bien distincte du site.

- La première utilise une centaine d'hectares dans la partie N.E. du site; la quasi-totalité de sa S.A.U. est établie dans le périmètre Natura 2000. Elle se partage entre deux productions ; d'une part la récolte et la transformation de myrtilles sauvages sur une quarantaine d'hectares de landes montagnardes; d'autre part l'élevage d'environ 80 brebis limousines (boucherie et reproduction) en plein air intégral. Cette exploitation a engagé une cinquantaine d'hectares dans un C.T.E. qui a pris fin en Mai 2006.
- La seconde est une exploitation mixte en élevage bovin et ovin qui utilise quasi exclusivement des terrains situés en dehors du site Natura 2000. Les quarante brebis de l'exploitation (il y en aura environ 85 en 2007) sont de races bouchères. Elles fréquentent une vingtaine d'hectares de landes montagnarde et atlantique sur les sommets du Cirque de Freysselines, durant la période estivale (mi-Juin à fin Septembre). Toujours dans le site Natura 2000, une prairie de fauche (habitat d'intérêt communautaire n° 6510) couvrant deux hectares est réservée exclusivement à la récolte de foin par l'exploitante.
- La troisième est une exploitation ovine (200 brebis limousines destinées majoritairement à la boucherie) qui là encore utilise essentiellement des terrains situés en dehors du site. A l'intérieur du périmètre Natura 2000, environ 7 hectares de prairie temporaire sont fauchés et pâturés par une centaine de bêtes pendant un maximum de soixante jours par an. Deux hectares d'autres terres labourables sont cultivés en céréales (seigle) certaines années. Enfin, quatre hectares de lande montagnarde sont pâturés lorsque les brebis fréquentent les prairies limitrophes.

En moyenne, le chargement sur les 130 hectares utilisés pour le pâturage est d'environ 0,15 U.G.B./ha.. Les 114 hectares restant ne font plus l'objet d'une mise en valeur agricole. Des pratiques passées peuvent néanmoins expliquer un bon état de conservation de certains habitats aujourd'hui même.

Ainsi, l'entretien semi-mécanique des landes du Bos qui a prévalu jusqu'au début des années 1990 a-t-il permis de maintenir un bon état de conservation des landes sur cette partie du site. La remarque vaut aussi pour les labours et cultures de seigle qui furent pratiqués dans ces mêmes années sur les sommets de Freysselines favorisant la régénération des bruyères qui recolonisent progressivement la parcelle.

La cueillette de myrtilles sauvages est non seulement pratiquée par l'un des exploitants agricoles du site mais occasionnellement aussi par des ayants droit d'autres parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000. Hors du cadre agricole, cette activité participe peu au développement territorial puisque dans le meilleur des cas les fruits quittent le territoire via des grossistes.

Les landes sèches du site Natura 2000 accueillent également certaines années des pratiques agricoles spécifiques telles la pose de ruches ou la récolte des têtes de bruyères (destinées à la filière médicinale et cosmétique). Ces pratiques sont favorables à la lande puisqu'elles en favorisent la régénération par reproduction végétative et par pollinisation.

#### 1.2.2.4. L'essor touristique et la pratique des loisirs

Possibilité dont peuvent bénéficier les exploitants agricoles pour diversifier leur activité, l'offre d'hébergement est l'une des retombées économiques permises par le développement touristique. Cet axe de développement est au cœur des réflexions des élus des Monédières et de leurs environs. En 2005, le « Livre Blanc des Monédières » a été rédigé par l'A.F.I.T. pour dresser un état des lieux du tourisme dans le Massif et pour suggérer des pistes d'évolution de cette activité. Il ressortait de ce document que le caractère naturel des paysages, la qualité de l'environnement en général, la richesse du patrimoine bâti etc... le tout à une distance raisonnable de Paris, constituaient de sérieux atouts touristiques. Le créneau sur lequel l'A.F.I.T. conseillait aux élus locaux de se positionner dans l'hypothèse d'une politique de développement touristique était double :

- clientèle nord européenne à fort niveau d'exigence en ce qui concerne la qualité de l'hébergement,
- clientèle nationale pour des week-ends prolongés à la campagne.

Sur la base de ce constat, il est clair que la présence du site Natura 2000 au cœur du Massif est un atout touristique. Cela dit, le site était déjà bien avant sa désignation par l'Etat un haut lieu touristique de la Montagne Limousine.

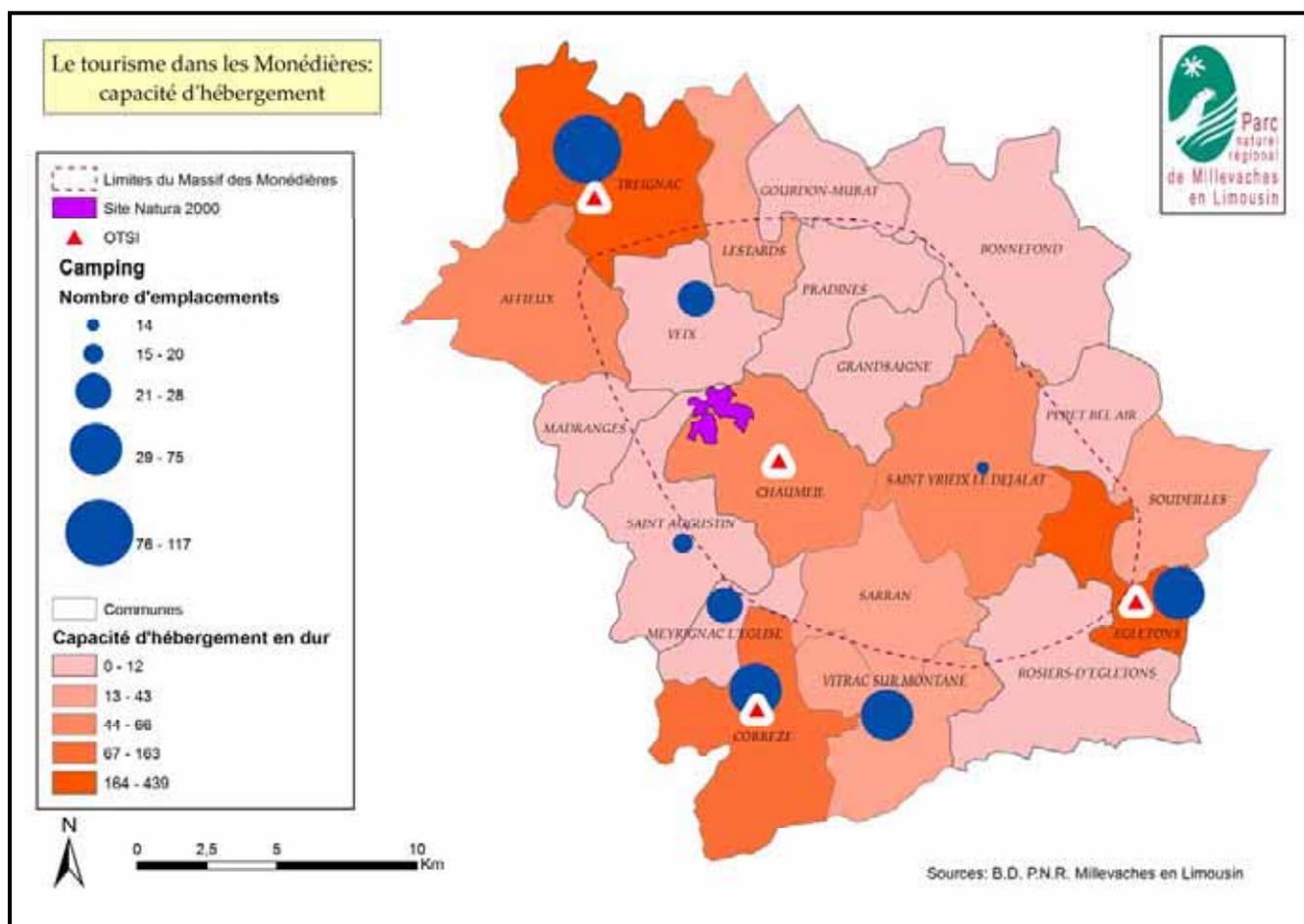
En 1935 déjà la table d'orientation du Suc-au-May était inaugurée. A la fin des années 1930 et jusque durant les années de guerre, ce furent les pratiquants de planeur qui utilisèrent les hauteurs de Freysselines pour lancer leurs aéronefs à l'aide d'un câble sous tension ; le Hangar à planeurs situé en contrebas de la table d'orientation est un vestige de cette époque. Le Bol d'Or des Monédières a propagé bien au-delà des limites régionales l'image des Monédières mauves de bruyères, tout comme y ont contribué les airs de Jean Ségurel, célèbre accordéoniste originaire de Chaumeil. Le Tour de France s'est à plusieurs reprises emparé des routes sinueuses des Monédières, l'arrivée d'une étape du Tour au Suc au May en 1998 étant le dernier épisode en date de cette saga cycliste. Aujourd'hui, la course du Paris-Corrèze a pris le relais du Bol d'Or des Monédières, dont l'étape finale se tient toujours à Chaumeil. Dans cette commune tous les ans également, le mois d'Août voit se tenir la fête de la myrtille, qui attire plusieurs milliers de personnes sur une journée.

Le Suc-au-May, qui est compris dans le site Natura 2000, accueille bon an mal an plusieurs milliers de touristes qui font halte autour de la Table d'Orientation, sans que l'on sache vraiment quel est leur nombre.



**Photo 4 : La table d'orientation du Suc au May en 1962 (fond Archives Départementales de la Corrèze)**

- **Bonne capacité d'hébergement**



**Carte 14 : L'offre en hébergements touristiques dans les Monédières**

Environ 1 300 lits et 386 emplacements de camping sont disponibles dans les communes concernées par le Massif des Monédières.

Les hébergements en dur correspondent pour la plupart à des gîtes aménagés par des particuliers. Régulièrement répartis sur le territoire des Monédières, chaque commune possède ou a possédé au moins un gîte sur son territoire. Avec une offre supérieure à 67 places, trois pôles se détachent autour du Massif : Corrèze, Egletons et Treignac.

Treignac est la cité touristique par excellence, l'offre d'hébergement est variée dans ce bourg qui détient le label « l'un des plus beaux villages de France ». Un village de vacances de 297 places est établi dans cette commune.

Si Corrèze ne dispose pas de Village Vacances, elle est en revanche particulièrement riche en gîtes qui permettent à la bourgade de proposer plus de 67 nuitées simultanément.

Quant à Egletons, en limite est du Massif, les 439 lits dont la ville dispose correspondent avant tout à la présence d'un important village de vacances et à celle d'un grand hôtel situé en bord de route nationale.

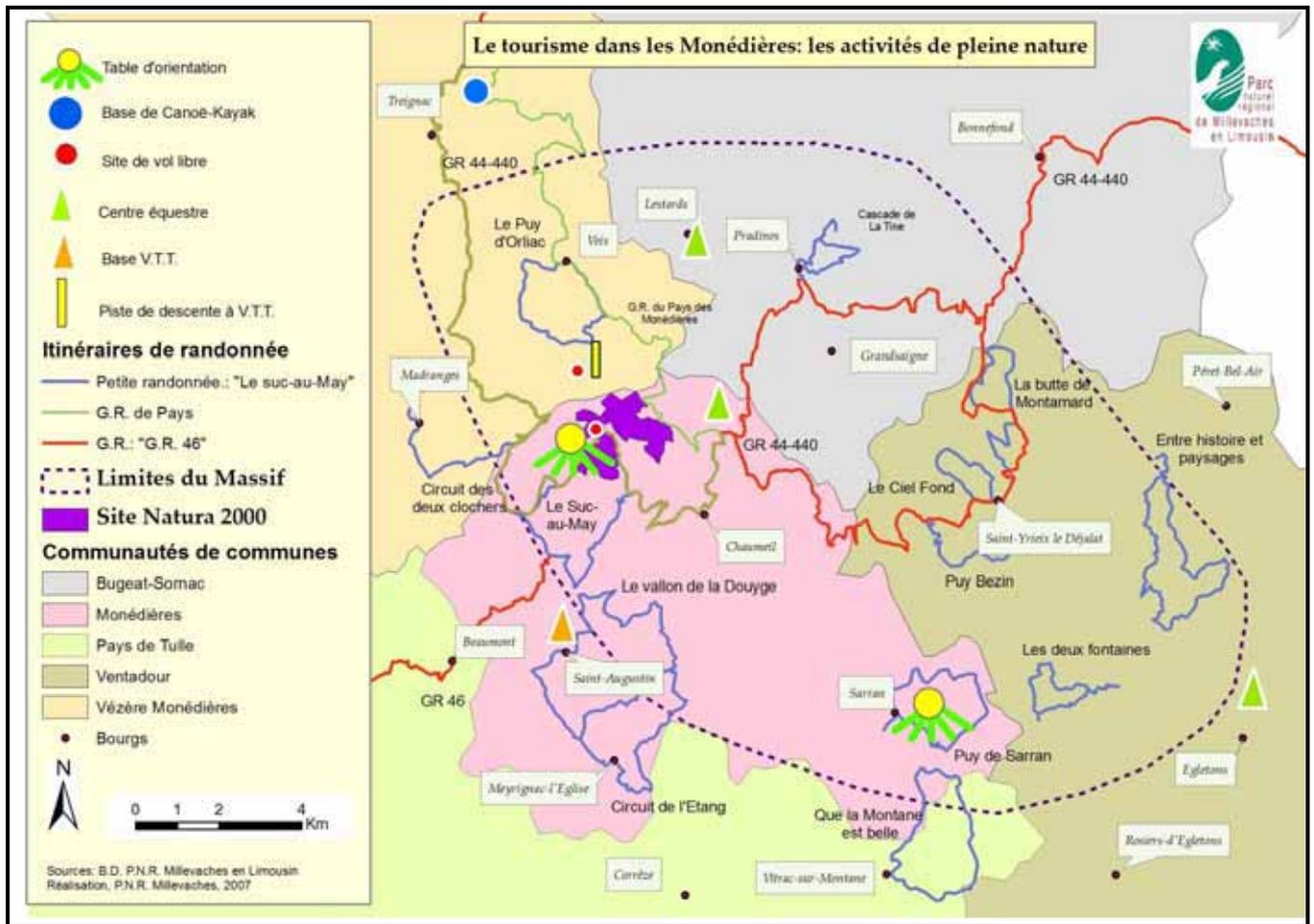
Citons également Chamberet, légèrement excentrée au N.O. du Massif des Monédières. Un village de vacances de 330 places et un village de roulotte de 170 places y sont implantés, complétant l'hébergement touristique de masse susceptible d'alimenter la fréquentation touristique à l'intérieur même du Massif.

A Meyrignac-l'Eglise, un projet de résidence de tourisme classée prévoit la construction de 70 « cottages » qui accroîtraient de 450 lits la capacité d'hébergement du Massif. Des infrastructures de loisirs devraient compléter ce projet qui est destiné à attirer une clientèle urbaine plutôt aisée.

Ces pôles touristiques sont tous dotés d'office de tourisme, de même que Chaumeil, qui propose ce service dans « La Maison des Monédières », espace d'accueil et de découverte de la culture locale.

L'offre en emplacements de campings est elle aussi satisfaisante. Sporadique à l'intérieur même du Massif, elle est moins bien répartie que les hébergements en dur. Les communes de Treignac, Corrèze, Egletons apparaissent de nouveau comme les lieux de concentration de l'offre.

- Une destination pour les amateurs de sports de pleine nature



Carte 15 : L'offre en loisirs de pleine Nature dans les Monédières en 2007

Avec leur aspect de moyennes montagnes accessibles, les Monédières sont une destination de choix pour les **randonneurs**. La signalisation autoroutière des Monédières s'est d'ailleurs inspirée de ce thème puisque sur l'A 89 elle évoque le Massif en présentant des randonneurs, sac au dos, qui déambulent sur fond de monts arrondis.

Deux itinéraires de grande randonnée se rejoignent dans les Monédières (G.R. 46 et G.R. 44-440), offrant la possibilité de traverser le Massif en un jour ou deux de marche.

Quant au G.R. de Pays qui emprunte un tronçon de ces G.R., il permet de parcourir une bonne partie du Massif en deux ou trois jours de marche.

Les petits itinéraires de randonnée sont les plus fréquentés. 13 circuits de ce type sont répertoriés dans des topoguides à diffusions nationale et/ou régionale. Les Monédières sont donc bien pourvues en sentiers balisés excepté peut être dans leur partie médiane nord et sud. S'y ajoutent des randonnées guidées qui peuvent être pratiquées en dehors des sentiers balisés avec, dans le meilleur des cas, un encadrement assuré par un Accompagnateur en Moyenne Montagne diplômé (exemple du village vacances des Roches de Scoeux à Chamberet qui a recruté un Accompagnateur en 2006 pour la saison estivale).

En permettant la découverte du territoire à pied, à cheval et à vélo, ces circuits offrent la trame de base de l'activité de pleine nature. Cette dernière est solidement complétée la possibilité de pratiquer des disciplines moins courantes : vol libre, cerf-volant, canoë kayak et V.T.T. de descente (concrétisation de la piste prévue en 2007). Les adeptes de ces pratiques perçoivent les Monédières comme une destination récréative et de ce fait peuvent représenter une part non négligeable de l'affluence touristique. La capacité de ces activités à participer au développement local sera confirmée en Mai 2007, avec l'ouverture de la station Sport Nature de Treignac qui recrutera deux Brevets d'Etat Fédéraux et un coordinateur de l'offre A.P.P.N.

De remarquables points de vue (tables d'orientation du Suc-au-May, des Trois Croix de Sarran) sont pour nombre de résidents et de touristes l'occasion de courtes promenades dans le Massif. La table d'orientation du Suc-au-May bénéficie d'un classement deux étoiles (vaut le détour) dans le guide vert Michelin du Limousin.

Si les habitants locaux peuvent à l'occasion utiliser les infrastructures d'accueil et de découverte du Massif, la plupart d'entre eux fréquente le Massif en totale autonomie. Chasse, pêche, cueillette de champignons de myrtilles et de châtaigne sont la première motivation de ce public.

▪ Cas du site Natura 2000

L'**hébergement** à proximité immédiate du site est possible dans un gîte de 7 places à Freysselines (labellisé gîte de France 2 épis). La Ferme des Monédières propose pour sa part aux visiteurs une **vente directe** de produits fermiers à base de myrtille.

De nombreuses activités de tourisme sont pratiquées sur le site Natura 2000 :

- Point d'observation à la table d'orientation du Suc-au-May, qui bénéficie d'une signalisation routière trente km à la ronde,
- un circuit de **petite randonnée** qui permet de faire le tour du Cirque de Freysselines en une demi-journée. Il emprunte une portion du G.R. 44-440.. Outre les randonneurs pédestre, cavaliers et cyclistes peuvent aussi fréquenter cet itinéraire.
- Le G.R. du Pays des Monédières longe la limite Est du Site Natura 2000, traversant le village de La Monédière.
- A la ferme des Monédières, un **circuit de découverte** a été mis au point par l'exploitant agricole. Ainsi, le visiteur peut circuler dans la propriété et se documenter sur la flore des landes au moyen d'une brochure pédagogique. Il arrive que cette ouverture d'un espace de production agricole à un public touristique soit contradictoire avec les objectifs de production de l'exploitant, la cueillette spontanée de myrtilles par les visiteurs se faisant au détriment du revenu agricole de l'exploitant.
- La pratique de la **cueillette de myrtilles** est bien ancrée sur le site.
- deux espaces d'envol pour **parapentes et deltaplanes** sont aménagés dans le site. Un premier est établi en contrebas de la table d'orientation, un second, « l'espace du vent », se situe sur les sommets du Cirque de Freysselines où a été installée une balise météorologique consultable par téléphone (cf. carte de localisation du site). Au dire des pratiquants, le site serait remarquable à l'échelle nationale car, en dépit d'une dénivellation modeste (270 mètres) entre les points d'envol et celui d'atterrissage à Freysselines, les conditions aérologiques sont très favorables à la formation d'ascendances thermiques. Le vol est outre possible quasiment toute l'année en raison du faible enneigement et les trois points d'envol (deux à Freysselines et un sur le Puy de la Monédière) autorisent des décollages quels que soient les vents dominants. Cette activité est développée sur le site depuis les années 1980 par l'Association Départementale de Vol Libre de la Corrèze, en partenariat avec les collectivités territoriales et la Direction Départementale de la

Jeunesse et des Sports. En 2007, l'activité de vol libre devrait être consolidée par son intégration au Pôle de Sport Nature des Monédières basé à Treignac. A ce titre, le recrutement d'un moniteur diplômé de Vol Libre est prévu. La notoriété que le site des Monédières a acquise auprès des amateurs de vol libre aboutira dans les mois à venir à son inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.). Ce plan fixera notamment les objectifs d'entretien du site pour une pratique du vol libre qui soit aisée et sûre. La complémentarité avec la démarche Natura 2000 devra donc être recherchée lors de la rédaction de ce document.

- Outre le vol libre, « l'espace du vent » accueille nombre de pratiquants d'**aéromodélisme**. Cette activité consiste à téléguidé des modèles réduits de planeurs qui se déplacent au moyen des ascendances thermiques et du vent. En raison des risques de collision existant avec les pratiquants de vol libre, une convention est signée entre le C.D.V.L. et l'Association d'aéromodélistes « Les Milans ». Le contenu de ce document vise à définir les règles d'utilisation mutuelle de « l'espace du vent ».
- Des **sorties naturalistes** sont régulièrement organisées sur le site par les associations régionales. Il peut s'agir de prospections scientifiques ou de sorties tous publics qui apparaissent dans les calendriers d'activité de ces associations.
- la **Chasse** : comme dans le reste de la Corrèze, la constitution d'une Association Communale de Chasse Agréée n'est pas une obligation dans les communes des Monédières et la chasse n'y est pas autorisée les Mardi et Vendredi. A Chaumeil, la chasse est organisée en trois groupements et à Saint-Augustin en une Société.  
Le site Natura 2000 est avant tout chassé pour le Chevreuil et, selon le déroulement des parties de chasse, pour le sanglier qui ne serait pas abondant à Chaumeil. Le lièvre (populations bien représentées mais à surveiller car une épizootie a été constatée au Lonzac) et la Bécasse des bois sont des espèces de petit gibier encore courues localement. Le Cerf élaphe est en cours d'implantation sur cette partie des Monédières, alors que les populations de Renard roux ont souffert de la gale, suite à quoi leurs populations seraient devenues peu importantes.  
Versant Freysselines le site est chassé par un groupement de Chaumeil et par la Société de chasse de Saint-Augustin. Le versant de La Monédière est chassé par l'autre groupement de Chaumeil. La complémentarité entre activité de chasse et autres pratiques de loisirs est à prendre en compte dans les projets d'aménagements et de développement touristique. Faute de cours d'eau permanent, la pêche n'est pas pratiquée sur le site Natura 2000 bien que les rivières classées en première catégorie piscicole soient nombreuses ailleurs dans le Massif des Monédières.



**Photo 5 : Séance de vol libre au dessus du site Natura 2000, Cirque de Freysselines, Août 2006**

## 1.3. L'organisation territoriale

### 1.3.1. La coopération intercommunale

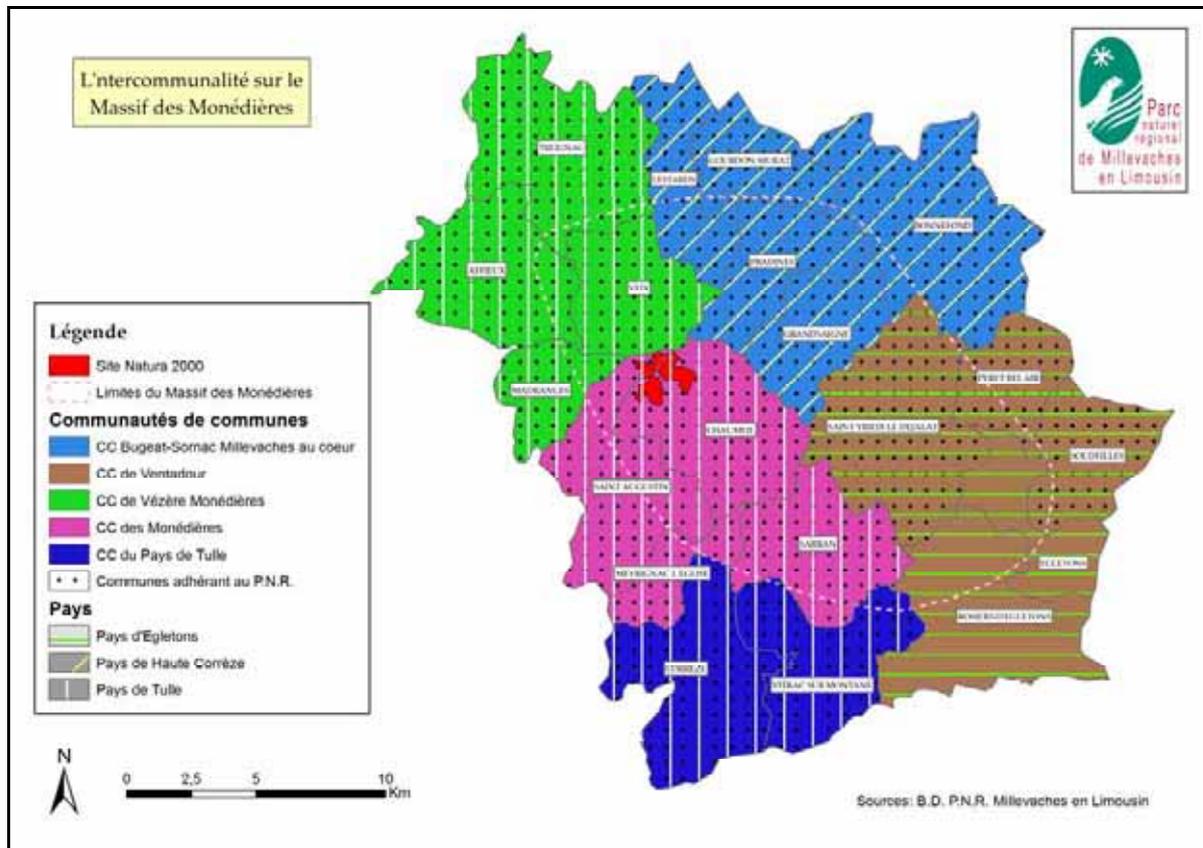
Le Massif des Monédières est concerné par des regroupements intercommunaux de statuts variés qui ont tous pour objectif de fédérer les moyens des communes autour de projets partagés. Depuis la loi Développement des Territoires Ruraux du 23 Février 2005, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent prendre la présidence des Comités de Pilotage Natura 2000 le temps de la rédaction des documents d'objectifs puis pour des périodes de trois ans. Deux grands types de regroupements peuvent être distingués.

#### 1.3.1.1. Les structures intercommunales à fiscalité propre

- Les communautés de communes

#### Cas général

Les communes des Monédières sont toutes adhérentes à l'une des cinq communautés de communes qui couvrent le Massif. Ce type d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) a été créé en 1992 puis a été modifié en 1999 pour finalement permettre le regroupement d'un seul tenant et sans enclaves de leurs communes adhérentes. Ces dernières abandonnent obligatoirement à leur Communauté de rattachement les compétences de l'aménagement de l'espace et du développement économique. En outre, elles peuvent se doter de compétences optionnelles après délibération de leur Conseil Communautaire, parmi lesquelles figure la protection et la mise en valeur de l'environnement. Au même titre que les communes, les organes délibérants des communautés de communes doivent être consultés par les services de l'Etat en cas de projet de modification d'un périmètre Natura 2000.



Carte 16 : L'intercommunalité sur le Massif des Monédières

**Tableau 3: Années de création et compétences au 01/01/2007 des communautés de communes du Massif des Monédières (sources communautés de communes)**

Communautés de communes	Année de création	Adhésion au P.N.R.	Compétences obligatoires		Compétences optionnelles						
			1	2	3	4	5	6	7	8	9
Monédières	2003	Oui	Oui	Oui	<b>Oui</b>	Oui	Oui	Oui	Oui		
Vézère-Monédières	2002	Oui	Oui	Oui	<b>Oui</b>	Oui	Oui	Oui	Oui		
Bugeat-Sornac	2002	Oui	Oui	Oui	<b>Oui</b>	Oui	Oui				Oui
Ventadour	1997	Oui	Oui	Oui	<b>Oui</b>	Oui	Oui				Oui
Pays de Tulle	1993	Non	Oui	Oui	<b>Oui</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

1 : Développement économique

2 : Aménagement de l'espace

**3 : Protection et mise en valeur de l'environnement**

4 : Politique du logement et du cadre de vie

5 : Création, aménagement et entretien de la voirie

6 : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

7 : Développement et soutien d'actions à caractère social et éducatif

8 : Elaboration d'un Agenda 21

9 : Tourisme

Par leur jeunesse, leur emprise spatiale et l'étendue de leurs compétences, les communautés de communes sont un échelon territorial incontournable pour la conduite à venir de projets de conservation du patrimoine naturel.

### Cas du site Natura 2000

Le site est entièrement compris dans le périmètre de la Communauté de Communes des Monédières qui regroupe les communes de Chaumeil, Sarran, Saint-Augustin et Meyrignac l'Eglise. Cette Communauté basée à Saint-Augustin adhère au Syndicat Mixte du P.N.R. « Millevalches en Limousin » pour les actions que ce dernier mènerait dans le champ de compétences de la Communauté de Communes. Au sujet spécifique de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », la communauté de communes a retenu comme action l'embellissement des Communes par le fleurissement. Au titre de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie », l'aménagement d'une voie d'accès au Suc au May a été accompli et concerne une portion du site Natura 2000.

#### 1.3.1.2. Les structures intercommunales sans fiscalité propre

- Le Syndicat Intercommunal du Pays des Monédières (S.I.V.O.M)

Les SIVOM ont été créés par ordonnance en 1959. Ils permettent aux communes de se regrouper pour gérer plusieurs activités dont les plus répandues sont l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères, le tourisme... Leur budget est alimenté par les contributions communales. Le SIVOM des Monédières a été créé en 1992 et regroupe aujourd'hui 20 communes autour d'un objectif principal qui consiste en la mise en oeuvre des actions d'investissement du Contrat régional de Développement Local. Le SIVOM, dont le siège est à Chaumeil, a notamment pour mission d'assurer la gestion de la Maison des Monédières.

- Le syndicat mixte de Millevalches en Limousin

Créés par Décret en 1955, les syndicats mixtes permettent aux communes et à des collectivités territoriales de se regrouper autour de projets communs. Leur budget est alimenté par les contributions des collectivités associées et par des dotations d'Etat. Leurs compétences traditionnelles sont comparables à celles des SIVOM.

**Le syndicat mixte de Millevalches en Limousin** regroupe 113 communes, 3 départements (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), une région (Limousin) et 8 communautés de communes. La mission première

du syndicat a été la préfiguration du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. Depuis le Décret Ministériel du 18 Mai 2004 qui attribua officiellement cette dénomination au territoire des collectivités ayant adhéré à la Charte, le syndicat mixte de Millevaches en Limousin est devenu l'organisme gestionnaire du Parc. L'article II des statuts du syndicat mixte précise que, par la mise en œuvre de la Charte du P.N.R., la structure est dotée de la compétence « valorisation des espaces naturels et protection de leur richesse ». 45 Parcs Naturels Régionaux couvrent un peu moins de 10 % du territoire national. Ils sont regroupés par une association : La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France.

### 1.3.1.3. Les associations loi 1901

#### ▪ Les Pays

Espaces de réflexion issus de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et l'Orientation du Territoire du 4 Février 1995, dite Loi Pasqua, les Pays ont vu leurs statuts être précisés par la Loi Voynet du 25 Juin 1999. Territoires de projets caractérisés par une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, leur découpage s'inspire parfois des pays traditionnels ou des anciennes régions françaises. Les Pays sont dotés d'une Charte qui fixe les enjeux et les objectifs de ces territoires dont l'étendue est généralement supérieure à celle des Communautés de communes. La moitié sud-ouest du Massif des Monédières est rattachée au Pays de Tulle, le quart sud-est au Pays d'Egletons et le quart nord-est au Pays Haute-Corrèze.

#### ▪ L'association du pays des Monédières

Créée en 1989 sous l'appellation « association de développement du pays des Monédières et des vallées environnantes » cette association basée à Treignac regroupe 26 communes et a pour objectifs de promouvoir le développement économique du Massif des Monédières en favorisant les activités touristiques de pleine nature. Son champ de compétences devrait progressivement être transféré à la Communauté de Communes Vézère-Monédières. Chaumeil et Saint-Augustin sont toutes deux adhérentes à cette association.

### 1.3.2. Les outils locaux de protection et de gestion de l'espace

#### 1.3.2.1. Les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme sont tenus de prendre en compte les préconisations définies dans les autres documents cadre concernant l'environnement, le paysage et le patrimoine.

Sur le Massif des Monédières, seules les communes de Rosiers d'Egletons et d'Egletons possèdent des P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) en cours de validité. Ce document d'urbanisme opposable au tiers permet le classement de parcelles en zones « Nd » qui deviennent alors non constructibles pour motifs environnementaux.

Les communes de Corrèze et de Meyrignac l'Eglise sont en cours d'élaboration de P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), document remplaçant les P.O.S. suite à l'adoption de la Loi S.R.U. (Solidarité et Renouveau Urbain) du 13 décembre 2000. Les P.L.U. permettent de classer certaines portions des territoires communaux en zones « N », l'équivalent des anciennes zones « Nd ».

A Treignac, une Carte Communale (qui donne des prescriptions pour l'aménagement du territoire communal) est désormais caduque.

Toutes les autres communes du Massif des Monédières étaient dépourvues de documents d'urbanisme en Décembre 2006.

### 1.3.2.2. La réglementation des boisements

Mode d'aménagement foncier, la réglementation des boisements peut être mise en œuvre pour différents motifs :

- le maintien à la disposition de l'agriculture des terres qui contribuent à un meilleur équilibre économique des exploitations,
- les préjudices des boisements envisagés aux fonds agricoles voisins, aux espaces habités, aux espaces de loisirs, aux voies affectées à l'usage du public,
- les atteintes des boisements au caractère remarquable des paysages,
- les atteintes aux milieux naturels et à la gestion équilibrée de l'eau.

La réglementation des boisements vise toutes les plantations et semis d'essences forestières quel que soit leur dispositif d'implantation sur le terrain, y compris les arbres isolés, les haies et les plantations d'alignement.

La commission communale d'aménagement foncier est l'instance décisionnelle chargée de la mise en œuvre de la réglementation des boisements qui définit trois types de périmètres :

- un périmètre interdit d'une durée de validité de dix ans,
- un périmètre réglementé dans lequel les semis et plantations d'essences forestières y compris la culture d'arbres de Noël, sont soumis à autorisation du Préfet,
- un périmètre libre.

Dans le Massif des Monédières, les communes de Grandsaigne et d'Egletons ont vu leur réglementation des boisements être révisée en 2006. C'est la Chambre d'Agriculture de la Corrèze qui a assuré la Maîtrise d'œuvre de ces dossiers (Maîtrise d'Ouvrage assurée par le Conseil Général de la Corrèze), qui devraient être validés par les commissions communales d'aménagement foncier courant 2007.

### 1.3.2.3. Les documents paysagers

- Les Chartes paysagères du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Les sept entités paysagères que compte le Parc Naturel Régional seront dotées à terme de chartes paysagères. L'entité « Monédières » recouvre l'ensemble du Massif tel que délimité dans le présent Docob, sans prendre en compte toutefois les communes qui n'adhèrent pas au Syndicat mixte (Egletons et Rosiers d'Egletons) mais en englobant les communes de l'ouest de la Vézère (Saint-Hilaire-les-Courbes, Chamberet, Soudaine-Lavinadière, Rilhac-Treignac, Peyrissac). Ces documents sont le fruit d'une large concertation entre habitants et acteurs locaux qui s'entendent sur les grands équilibres paysagers qu'il conviendrait d'atteindre pour une période donnée. Les Chartes paysagères ne sont pas des documents opposables au tiers mais bien un diagnostic partagé et une volonté commune de maintenir la qualité du cadre de vie qui débouche sur un programme d'actions.

- Cadre de préconisations et de recommandations spécifiques aux sites d'intérêt paysager

Sites « vitrine » du Parc Naturel Régional, les S.I.P. seront dotés par le P.N.R. de fiches opérationnelles qui détailleront les actions à conduire dans le but de préserver leur qualité paysagère (définition des enjeux communs, mise en réseau des sites, accueil, rationalisation du panneautage). Comme pour les chartes paysagères, l'élaboration de ce cadre passera par une concertation entre représentants des communes et de leurs groupements et acteurs locaux. Le S.I.P. « Massif des Monédières et Cirque de Freysselines » sera doté d'un tel cadre (*cf.* documents en annexe) après qu'en 2007 le programme général aura été défini et validé.

## 2. Patrimoine naturel des Monédières

Résultante du contexte pédo-climatiques et des pratiques humaines détaillés plus haut, le patrimoine naturel qualifié de remarquable dans le Massif des Monédières correspond dans sa majorité aux habitats agro-pastoraux et aux espèces qui leur sont liées : landes, tourbières ouvertes... Des sites dont la valeur naturaliste est moins liée aux actions humaines parsèment également ce territoire : cours d'eau de très bonnes qualités bio-chimique et halieutique, forêts feuillues refuges de chauves-souris...

### 2.1. Les sources de données

#### 2.1.1. Les Z.N.I.E.F.F.

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a été lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement. Il avait pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, devant servir d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

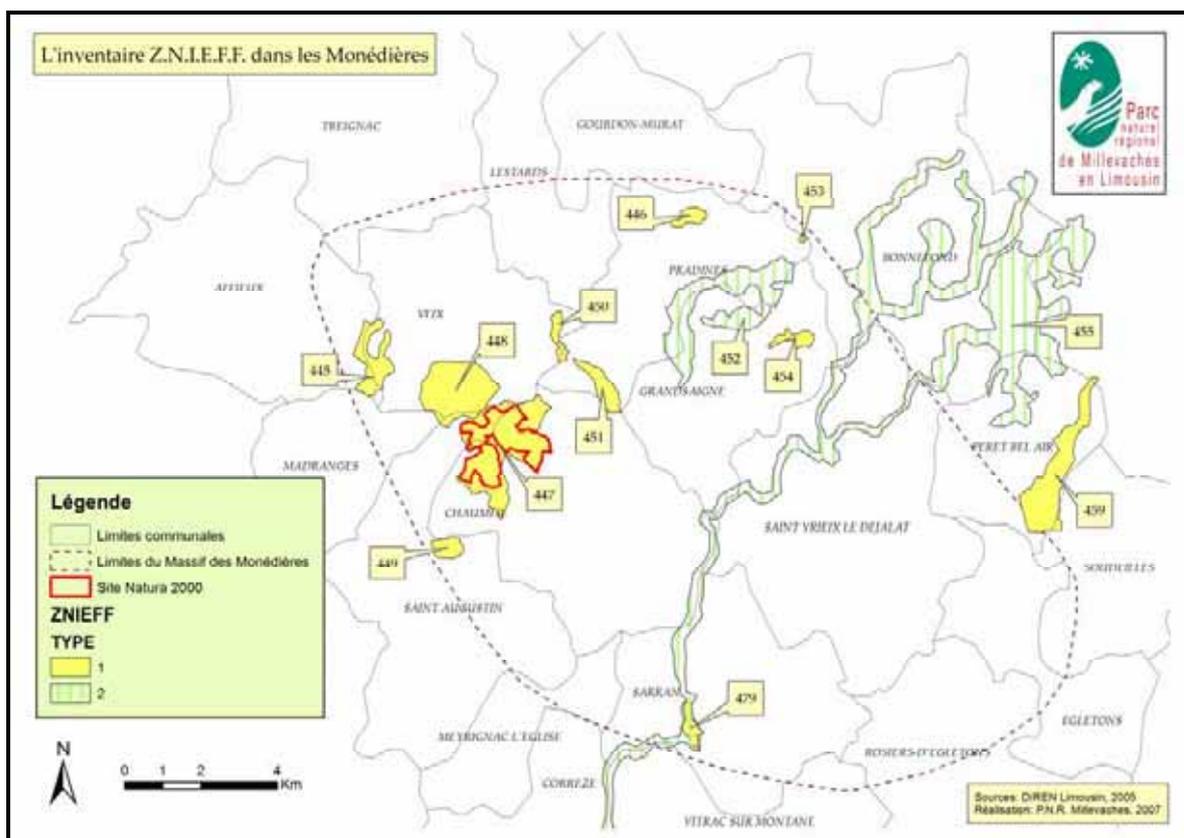
Ces zones sont classées en deux types :

**Les zones de type I** constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.

**Les zones de type II** constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.

Lancé en 1995 dans la région Limousin, le deuxième inventaire ZNIEFF a été réalisé par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels avec de larges contributions de nombreux autres organismes (université de Limoges, associations naturalistes, Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National de la Chasse, Conseil Supérieur de la Pêche, Fédérations de chasse et de Pêche...).

Validé fin 1999 par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), il a été évalué par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) à la fin de l'année 2000.



Carte 17 : Les ZNIEFF présentes dans le Massif des Monédières

Tableau 4 : Descriptif des ZNIEFF présentes dans le Massif des Monédières (sources, Diren Limousin)

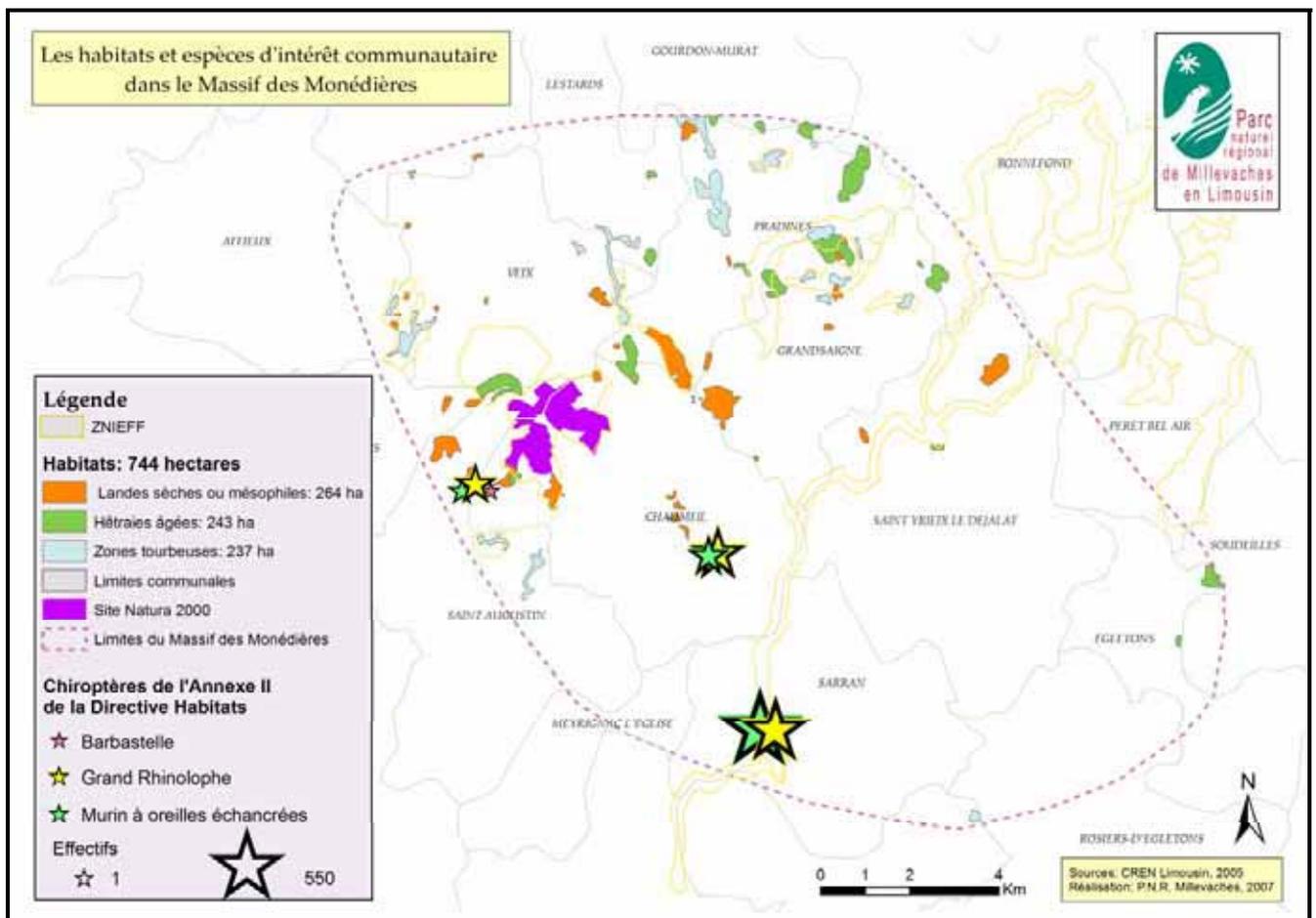
N° régional	Nom d'usage	Type	Habitats remarquables	Espèces protégées nationalement ou régionalement
445	Etang, tourbière et marais du Peuch	1	Eaux dormantes, landes humides, tourbières, groupements à Reines des prés	Loutre d'Europe, Lézard vivipare, Drosera intermédiaire, Drosera à feuilles rondes, Petite Utriculaire, Lycopode inondé, Spiranthe d'été
446	Tourbière de la Longerade	1	Landes humides et sèches, tourbières, pelouses	Drosera intermédiaire, Drosera à feuilles rondes, Lycopode inondé, Rhynchospore brun Lézard vivipare
<b>447</b>	<b>Landes des Monédières</b>	1	Landes humides et sèches, pelouses	Busard Saint-Martin, Pipit farlouse, Barbitiste des bois, Carabe champêtre
448	Forêt du Puy de La Monédière	1	Mégaphorbiaies montagnardes, hêtraies, chênaies acidiphiles	Millepertuis à feuille linéaire, Sénéçon fausse cacalie
449	Etang de Ganezande	1	Landes humides, tourbières, groupements à Reines des prés	Cincle plongeur, Cordulie à corps fin, Fluteau nageant, Littorelle à une fleur, Lycopode à massue, Petite utriculaire, Rhynchospore blanc
450	Tourbière du Col des Géants	1	Landes humides et sèches, tourbières, communautés à Rhynchospora alba	Lézard vivipare, Carabe champêtre, Drosera à feuilles rondes
451	Landes de Viethiel	1	Landes sèches, pelouses atlantiques à Nard	Busard Saint-Martin
452	Vallée de la Corrèze à Pradines et tourbières associées	2	Tourbières, landes humides, cours des rivières, mégaphorbiaies montagnardes	Loutre d'Europe, Cincle plongeur, Engoulement d'Europe, Drosera intermédiaire, Drosera à feuilles rondes, Fougère des hêtres, Lycopode à massue
453	Rochers du Puy du Roc Bas	1	Végétation des rochers et falaises intérieures siliceuses, landes sèches	Hedwigia integrifolia, Lycopode à massue
454	Tourbière de La Fageolle	1	Eaux dormantes, landes humides, tourbières, communautés à Rhynchospora alba	Lézard vivipare, Drosera intermédiaire, Drosera à feuilles rondes, Lycopode à massue
455	Vallée de La Corrèze	2	Cours d'eau à truites, landes humides et sèches, tourbières, communautés à Rhynchospora alba	Loutre d'Europe, Musaraigne aquatique, Grand Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Pipit farlouse, Truite fario, Andromède à feuilles de Polium, Drosera à feuilles rondes, Gentiane pneumonanthe, Laîche pauciflore, Littorelle à une fleur, Lycopode inondé
459	Ruisseau des Agneaux	1	Cours d'eau à truites	Truite fario
479	Site à Chauves-souris : Moulin du Cher (vallée de la Corrèze)	1	Prairies de fauche de plaine, chênaies acidiphiles, cours d'eau à truite	Loutre d'Europe, Grand Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées, Cincle plongeur, Truite fario, Damier de la Succise

La quasi-totalité des Z.N.I.E.F.F. se concentre à l'ouest des Monédières sur des habitats remarquables qui sont majoritairement des milieux stagnustres, suivis par les landes sèches et les bois de feuillus. A l'est du Massif les milieux tourbeux se montrent beaucoup plus rares qu'à l'ouest alors qu'un enrésinement plus généralisé y a fait disparaître la quasi-totalité des landes sèches.

Le site Natura 2000 est entièrement compris dans la Z.N.I.E.F.F. n° 447 « landes des Monédières », qui avait été répertoriée en raison d'une bonne représentation de landes bien conservées et de la présence de certaines espèces faunistiques remarquables (cf. tableau n°4).

### 2.1.2. Les autres inventaires naturalistes

Dans un souci de concision, les données bibliographiques synthétisées par la carte ne concernent que les grandes catégories d'habitat d'intérêt communautaire et les chiroptères figurant à l'Annexe II de la Directive Habitats. Les données relatives aux habitats naturels correspondent à des prospections sur le terrain menées par le C.R.E.N. Limousin (cf. 2.4.) entre 2001 et 2004 dans le cadre de son inventaire régional des landes sèches et mésophiles ; les relevés de terrain effectués par les agents du P.N.R. Millevaches en Limousin ont aussi été pris en compte. Pour les chiroptères, les informations sont issues de la base de données du G.M.H.L.. La rédaction du DOCOB a par ailleurs été l'occasion de commander deux études spécifiques au G.M.H.L. et à la S.E.L. sur les 244 hectares du site Natura 2000 et à ses abords immédiats. Ces études visaient à préciser les connaissances sur la présence, la répartition et l'abondance des espèces de chiroptères, des coléoptères et des lépidoptères de l'Annexe II. Les résultats de ces études seront précisés plus loin.



Carte 18 : Répartition des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans le Massif des Monédières

## 2.2. Les habitats naturels

Environ 70 % de la surface du Massif a été parcourue par les agents du P.N.R. en 2005 et 2006. Le repérage des habitats s'est fait sur photographies aériennes (B.D. ortho®, sur fond cartographique (Scan 25®) et par visites de terrain. Leur caractérisation a été faite en voiture et à pied. Leur saisie cartographique a été reportée sur un fond I.G.N. au 1/25 000<sup>ème</sup>.

Les données disponibles font apparaître que 50 % environ de la surface couverte par les grands ensembles d'habitats d'intérêt communautaire sont inscrits à l'inventaire Z.N.I.E.F.F..

Au total, 744 hectares d'H.I.C. ont été repérés dans le Massif, auxquels s'ajoutent 164 hectares qui ont été caractérisés à l'intérieur du site Natura 2000.

**Un minimum de 908 hectares d'habitats d'intérêt communautaire** est ainsi connu dans les 22 000 hectares du Massif, ce qui représente 4 % de la surface de celui-ci.

**Le site Natura 2000 des Monédières héberge lui, dans le meilleur des cas, 18% de la surface des H.I.C. présents dans le Massif.**

Les trois grands types d'habitats qui ont été décrits sont :

- Les **landes sèches et pelouses**, pour une surface de 264 ha + 140 ha dans le site Natura 2000, soit **404 hectares au total dans le Massif**. Cet habitat voit son état de conservation être globalement mauvais, sa gestion étant compliquée par la dispersion géographique des sites. Le site Natura 2000 englobe au maximum 35 % de la surface des landes sèches connues dans les Monédières. Quelques belles landes de plusieurs dizaines d'hectares subsistent au Vietheil (Pradines), à Gussange (Grandsaigne), à Viossanges (Saint-Yrieix-le-Déjalât) et, dans une moindre mesure, à Cors (Veix) et à Pradine-Vieille (Pradines). D'autres sites sont remarquables en raison de la présence de certaines espèces végétales, comme la Simethis à feuilles planes sur la lande du « Trou du Renard » (Madranges). Enfin, les landes qui environnent le périmètre actuel du site Natura 2000 présentent un intérêt en tant que prolongement écologique d'une unité déjà importante.
- Les **hêtraies âgées**, pour une surface de 243 ha + 17 ha dans le site Natura 2000, soit **260 hectares au total dans le Massif**. Cet habitat présente un bon état de conservation, la non gestion étant la plus sûre garantie d'en pérenniser la présence. Le site Natura 2000 englobe au plus 6 % de la surface des hêtraies âgées connues dans les Monédières. Les sites les plus remarquables sont établis dans les vallons qui descendent des Puys des Monédières : hêtraies du Bos (Saint-Augustin) et de l'aval du Col des Géants (Chaumeil), ou dans les vallées qui traversent le Massif en provenance du Plateau de Millevaches : hêtraies de la Molestie et du Mazaleyrat (Pradines). Les vieilles hêtraies sont par ailleurs un habitat d'espèces important pour la conservation des chiroptères et en particulier de la Barbastelle.
- Les **tourbières acides à sphaignes**, pour une surface de 237 ha + 7 ha dans le site Natura 2000, soit **244 hectares au total dans le Massif**. Leur état de conservation est globalement bon, même si la tendance générale est à leur évolution lente vers des stades arborés. A l'instar de la situation observée sur l'ensemble de la Montagne Limousine, les milieux tourbeux s'établissent dans les Monédières à l'ouest du relief, face aux flux océaniques, alors que dans la partie est, sous les vents dominants, l'amointrissement de la pluviométrie freine la dynamique tourbeuse.

Quatre types de tourbières s'observent dans les Monédières :

- o Les tourbières topogènes de tête de cours d'eau, situées en altitude et entourées par des puys peu élevés qui assurent leur approvisionnement en eau via le ruissellement de versant. Les communautés végétales qui s'y installent sont

variées, avec une prédominance du cortège des tourbières hautes actives. La tourbière du Col des Géants ou celle de la Longerade correspondent à ce type.

- Les tourbières soligènes, de petite taille, qui se développent sur des suintements de versant après que l'eau ait cheminé dans les arènes ou les diaclases de la roche-mère. Ces tourbières se boisent rapidement mais les espèces inféodées aux stades pionniers arrivent à se maintenir dans les secteurs les plus hydromorphes des sources. Présentes de manière ponctuelle et sporadique, de beaux exemples sont visibles dans le site Natura 2000.
- Les tourbières de lit majeur de cours d'eau. Elles s'étendent en bandes allongées le long des ruisseaux et rivières qui traversent le Massif. L'hydromorphie de ces tourbières est tributaire du battement de la nappe alluviale lui-même lié au débit du cours d'eau. Les périodes d'étiage répétées mais aussi les dépôts sédimentaires apportés à l'occasion des crues confèrent au sol une texture paratourbeuse. En conséquence les communautés végétales relèvent plus de la lande tourbeuse que des communautés de tourbière au sens strict. Ce type de milieu tourbeux se rencontre le long de la Corrèze de Pradines et du Galingard.
- Les tourbières de queue d'étang. En créant des digues, l'homme provoque le rehaussement de la nappe alluviale des cours d'eau, ce qui peut entretenir une hydromorphie quasi permanente des sols sur plusieurs centaines de mètres en amont de la digue et de l'étang. Ce phénomène est flagrant sur l'Étang du Peuch (Affieux) et sur les étangs de Ganezande et de Marut (Saint-Augustin). Ce type de tourbières est de loin celui où les communautés végétales du bas-marais et des marais de transition sont les mieux représentées. Les larges vallées à fond plat du piémont des Monédières se sont remarquablement bien prêtées à la genèse de telles tourbières.



**Photo 6 : Etendue marécageuse au pied de la Monédière (marais du Peuch, Veix, Novembre 2006)**

## 2.3. Les espèces

### 2.3.1. Les espèces d'intérêt communautaire

**Tableau 5: Les espèces d'intérêt communautaire dans le Massif des Monédières (en rouge: espèces contactées dans le site Natura 2000)**

Espèces	Code Natura	Présence avérée dans le Massif	Présence possible	Absence vraisemblable
<b>Bryophytes Mousses Dicranales</b> Bruchie des Vosges <i>Bruchia vogesiaca</i>	1385		X	
<b>Angiospermes, Monocotylédones, Alismatacées</b> Fluteau nageant <i>Luronium natans</i>	1831	X		
<b>Insectes, Odonates (Zygoptères), Coenagrionides</b> Agrion de Mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	1044		X	
<b>Insectes, Lépidoptères, Nymphalides</b> Damier de la Succise <i>Eurodryas aurinia aurinia</i>	1065		X	
<b>Insectes, Lépidoptères, Lasiocampides</b> Laineuse du prunelier <i>Eriogaster catax</i>	1074			X
<b>Insectes, Lépidoptères, Arctiides</b> Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i> Prioritaire	1078		X	
<b>Insectes, Coléoptères, Cérambycides</b> Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>	1088		X	
Rosalie des Alpes <i>Rosalia alpina</i> Prioritaire				X
<b>Insectes, Coléoptères, Cétoniides</b> Pique-prune ou Barbot <i>Osmoderma eremita</i>	1084		X	
<b>Insectes, Coléoptères, Lucanides</b> Lucane cerf-volant <i>Lucanus cervus</i>	1083	X		
<b>Mollusques, Bivalves, Unionoida ou Nayades, Margaritiféridés</b> Moule perlière <i>Margaritifera margaritifera</i>	1029		X	
<b>Crustacés, Décapodes, Astacidés</b> Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i>	1092		X	
<b>Amphibiens, Anoures, Discoglossidés</b> Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	1193		X	
<b>Poissons, Pétromyzoniformes, Petromyzontidés</b> Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	1096		X	
<b>Poissons, Cypriniformes, Cyprinidés</b> Bouvière <i>Rhodeus amarus</i>	1134			X
<b>Poissons, Scorpaéniformes, Cottidés</b> Chabot <i>Cottus gobio</i>	1163		X	
<b>Poissons, Salmoniformes, Salmonidés</b> Saumon atlantique <i>Salmo salar</i>	1106			X
<b>Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés</b> Grand murin <i>Myotis myotis</i>	1324		X	
<b>Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés</b> Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i>	1308	X		
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	1321	X		
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	1323		X	
<b>Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés</b> Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303		X	
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	1304	X		
<b>Mammifères, Carnivores, Mustélidés</b> Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	1355	X		

Les espèces de l'Annexe II reprises dans le tableau ci-dessus sont celles qui fréquentent des sites Natura 2000 sur le territoire de Millevaches en Limousin, où se rencontrent des milieux analogues à ceux observés dans les Monédières.

L'état des connaissances naturalistes montre un déficit en données sur l'ensemble du Massif, de nombreuses espèces susceptibles de le fréquenter n'y ayant pas été observées.

Les **espèces d'intérêt communautaire qui fréquentent le Massif** ont des affinités écologiques variées :

- Le Fluteau nageant *Luronium natans*:

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe I

Protection au niveau national en France (annexe I)

Plante aquatique et amphibie, le Fluteau nageant subit une régression généralisée de ses effectifs en France. S'il possède une niche écologique assez large (supportant même des exondations temporaires), le Fluteau nageant résiste mal à la compétition des autres espèces. Dans les Monédières une station est connue à l'Etang de Ganezande.

- Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II

Convention de Berne : annexe III

Ce coléoptère a un long cycle de reproduction qui s'étale sur cinq à six années. Les larves se nourrissent de bois mort dans des peuplements feuillus. Bien réparti en France, ce Lucane aurait tendance à régresser en Europe du Nord. Sa protection passe notamment par le maintien de vieux arbres sénescents et des souches dans le sol. Les habitats de la Directive dont la gestion peut être favorable à cette espèce sont tous ceux (forestiers ou non au sens de la Directive) qui présentent des souches et de vieux arbres feuillus dépérissant. Dans le site Natura 2000, sa présence est attestée par une donnée bibliographique en date de 2002. Selon les membres de la S.E.L. l'espèce est certainement encore présente puisque son habitat y est lui-même toujours bien représenté. Ailleurs dans le Massif, ce lucane est certainement relativement commun.

- Barbastelle *Barbastella barbastellus*:

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Bonn : annexe II

Convention de Berne : annexe II

Espèce protégée au niveau national en France (article 1er modifié)

Cotation UICN : Monde : vulnérable ; France : vulnérable

Chauve-souris typique des forêts feuillues et mixtes matures, la Barbastelle, espèce strictement européenne, possède un état de conservation défavorable. Considérée comme éteinte en Belgique, elle régresse dans maintes régions septentrionales. Sa conservation passe en premier lieu par le maintien des espaces forestiers dans lesquels elle s'alimente et se reproduit. Les habitats de la Directive dont la gestion peut lui être favorable sont tous ceux compris dans la catégorie « Forêts de l'Europe tempérée » du Manuel Eur 25. En période de reproduction la Barbastelle a été détectée lors d'écoutes nocturnes sur le site Natura 2000 et dans les boisements feuillus voisins, où elle met très certainement bas dans des cavités arboricoles. En période d'hibernation, elle est présente dans une maison en ruine à la proximité immédiate du site.

- Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*:

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Bonn : annexe II

Convention de Berne : annexe II

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France

(article 1er modifié)

Cotation UICN : Monde : vulnérable ; France : vulnérable

Cette chauve-souris exploite les forêts feuillues hautes et claires pour ses chasses, alors que sa reproduction et son hibernation se déroulent en cavités naturelle ou artificielle. La tendance d'évolution des effectifs serait plutôt positive chez cette espèce, la diminution des boisements feuillus et mixtes, la fermeture des cavités et la récession des pratiques d'élevage extensif constituant les menaces principales pour elle. La majorité des habitats de la Directive sont susceptibles de l'accueillir au cours de ses chasses. Les habitats de la Directive dont la gestion peut être favorable à cette espèce sont tous ceux compris dans la catégorie « Forêts de l'Europe tempérée » du Manuel Eur 25. Le Massif des Monédières accueille au moins trois colonies de reproduction de cette espèce, avec un total de 660 individus. A ce titre, le Massif joue un rôle majeur pour la conservation de cette espèce à l'échelle régionale.

- Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrum-equinum* :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Bonn : annexe II

Convention de Berne : annexe II

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (article 1er modifié)

Cotation UICN : Monde : faible risque (dépendant de mesures de conservation) ; France : vulnérable

Strictement européen, le Grand Rhinolophe est lié aux peuplements feuillus hauts et clairs. Il chasse en bordure de forêts et habitats assimilés (parcs, bocage...) et comme le Murin à oreilles échancrées, il est fidèle à ses gîtes d'hibernation et de reproduction qui sont généralement des cavités naturelles ou artificielles et qu'il partage fréquemment avec cette dernière espèce. La gestion des habitats de la Directive qui correspondent à des boisements feuillus et à des pâturages extensifs peut lui être favorable. Les habitats de la Directive dont la gestion peut être favorable à cette espèce sont tous ceux compris dans la catégorie « Forêts de l'Europe tempérée » du Manuel Eur 25. Le Massif des Monédières est le bastion régional pour la reproduction de cette espèce à l'évolution continentale des effectifs défavorable. Le Grand Rhinolophe fréquente les trois mêmes gîtes que le Murin à oreilles échancrées, totalisant au minimum 620 individus en période de reproduction dans le Massif.

- La Loutre *Lutra lutra* :

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Washington : annexe I

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (art. 1er modifié)

Cotation UICN : Monde : menacé d'extinction ; France : en danger

Quoique discrète, elle est omniprésente sur les cours d'eau et les étangs du secteur. Le respect des législations qui la protègent elle et son milieu doit suffire à assurer son maintien. Des cas ponctuels de déprédation sur pisciculture peuvent survenir sur les cours d'eau équipés de telles infrastructures. Des mesures appropriées de mise en défens de ces établissements sont une parade efficace. Tous les habitats humides de la Directive sont susceptibles d'accueillir la Loutre.

### 2.3.2. Autres espèces patrimoniales inventoriées sur le site Natura 2000

Ces espèces sont celles qui ont été repérées dans le site Natura 2000 au cours des campagnes de prospection réalisées en 2005 et 2006 dans l'optique de la rédaction du présent Document d'Objectifs. Elles correspondent également aux résultats d'inventaires réalisés par des associations naturalistes régionales dans le cadre d'études spécifiques (C.R.E.N., inventaire des landes sèches) ou de prospections bénévoles. Il est précisé lorsque les espèces retenues sont concernées par un statut de protection régionale ou nationale, voire l'ont été dans un passé récent.

Sans que la gestion future du site n'ait vocation à favoriser ces espèces, il est par contre impératif qu'elle n'aille pas à l'encontre de leur préservation.

### 2.3.2.1. Flore

La description des espèces et leurs statuts régional et national sont empruntés à l'Atlas de la flore vasculaire du Limousin (Brugel & Al, 2001). Les plantes à statut de protection figurent en gras.

- Adénocarpe à feuilles pliées *Adenocarpus complicatus*: La répartition de cette espèce qui ressemble au Genêt à balais est originale en Limousin. Elle n'y est réellement commune que dans trois secteurs bien délimités: nord-ouest et ouest de la Haute-Vienne, et contreforts sud-est du Plateau de Millevaches. Une belle station est implantée au bas du Puy Cougnoux. Sa présence peut être pérennisée en contournant les pieds lors des opérations de girobroyage de lande.
- Ail Victorial *Allium victorialis*: Cette espèce a perdu son statut de protection nationale mais « nécessiterait une protection régionale ». Sa principale population limousine s'étend le long des gorges de la Vézère, en bordure occidentale du Massif des Monédières. Signalée comme disparue du Puy La Jarrige (suite à son enrésinement) qui jouxte le site Natura 2000, elle est présente sur les sommets du Cirque de Freysselines et sur le Puy d'Espagne (M. Bonhomme et B. Deguillaume, *com. pers.*). Sa présence peut être pérennisée en contournant les pieds lors des opérations de girobroyage de lande.
- **Drosera à feuilles rondes** *Drosera rotundifolia* : Protégée au niveau national et inscrite au Livre rouge de la flore menacée de France (tome 2 : espèces à surveiller). Cette petite plante carnivore, bien connue sur la Montagne Limousine, est une espèce des tourbières de transition et des dépressions tourbeuses. Commune dans l'« arc tourbeux » de la Région, elle est susceptible d'être répertoriée dans tous les sites tourbeux des Monédières. Dans le périmètre Natura 2000, une seule station a été pointée, dans la partie basse du vallon de la Fontigeolle. Le maintien d'un pâturage équin et ovin léger ainsi que l'absence de drainage devraient aider au maintien de l'espèce.
- **Séneçon fausse cacalie** *Senecio cacaliaster*: Plante protégée en Limousin. De répartition montagnarde, elle affectionne particulièrement les lisières de forêts feuillues, les landes montagnardes en cours de colonisation ligneuse... Connue dans le Massif des Monédières, elle est implantée dans le site Natura 2000 autour du vallon de la Fontigeolle (M. Bonhomme, L. Chabrol, *com. pers.*) et de la hêtraie de La Monédière. Le maintien d'une pression de pâturage légère et la prise en compte de ces stations lors des interventions de bûcheronnage et de débroussaillage devrait suffire à préserver les stations.
- **Millepertuis à feuilles de lin** *Hypericum linariifolium* : Plante protégée en Limousin, où elle est rare et localisée. Ce millepertuis affectionne les bois clairs, les pelouses, les landes sur substrat siliceux. Repérée en 2001 en dessous de « l'espace du vent » (M. Bonhomme, C.R.E.N., *com. pers.*), elle a probablement été contactée sur une autre station du site en 2002 mais la donnée demande à être confirmée (L. Chabrol, C.B.N.M.C., *com. pers.*).

D'autres espèces ne revêtent pas un intérêt patrimonial majeur mais peuvent être citées pour leur affinité montagnarde ou pour leur intérêt pédagogique :

- Gentiane jaune *Gentiana lutea* : Espèce relativement commune dans les Monédières et plus généralement au dessus de 600 mètres en Limousin, cette espèce occupe des habitats de transition (lisières, friches) ou des pelouses, landes et prairies permanentes. Sur le site Natura 2000, elle est présente dans certaines nardaies du Bos (P. Kuttig, *com. pers.*). Son maintien pourra être assuré par l'entretien mécanique de cet habitat hors période végétative de la gentiane.

- Jonquille *Narcissus pseudonarcissus* : En Limousin, l'espèce fréquente spontanément deux types d'habitats bien distincts : les prairies humides et landes tourbeuses de la Montagne Limousine, les versants rocheux des gorges fluviales. Sans être menacée à l'échelle régionale, certaines pratiques de cueillette massive, de retournement de prairies fraîches et d'abandon pastoral peuvent éliminer certaines stations. Quelques pieds de jonquilles sont dispersés au bas du Cirque de Freysselines. La lutte contre la Fougère aigle pourrait leur être favorable.
  
- Maïanthème à deux feuilles *Maianthemum bifolium* : espèce forestière, le Maïanthème possède une répartition régionale qui suit celle des hêtraies et des chênaies acidiphiles. Dans le site Natura 2000, elle présente l'originalité de « sortir » de la hêtraie du Bos et de se disséminer par tâches dans une lande montagnarde voisine de l'espace forestier. La non gestion de la hêtraie ou, tout au moins, une gestion irrégularisée de celle-ci, serait favorable à la pérennisation de la station de Maïanthème.
  
- Narthécie ossifrage *Narthecium ossifragum*: Caractéristique des tourbières hautes actives, cette espèce est communément répartie dans l' « arc tourbeux » régional. Dans le site Natura 2000, deux stations ont été répertoriées, chacune établie sur une tourbière de pente. La première est visible au niveau de la source du Thaury, dans le Cirque de Freysselines. La seconde est localisée dans la partie médiane du vallon de La Fontigeolle. Le maintien d'une faible pression de pâturage est favorable à la conservation de cette espèce.
  
- Orobanche des genêts *Orobanche rapum-genistae* : Plante bien répandue en France et en Limousin, mais dont l'abondance reste à préciser, sa présence est liée à celle des plantes qu'elle parasite : genêts, ajoncs. Dans le site Natura 2000 des pieds disséminés sont présents dans les landes à genêt au bas du Puy Cougnoux. Péreniser sa présence permettrait de conserver un exemple original de plante non chlorophyllienne sur le site, ce qui, dans une perspective de valorisation pédagogique, est un atout certain. Pour ce faire, il convient de procéder à un broyage tournant des zones à genêt.
  
- Polypode du chêne *Gymnocarpium dryopteris* : Fougère montagnarde, cette espèce est liée aux boisements frais et humides. Si elle est relativement commune sur la Montagne Limousine et ses vallées rayonnantes, elle est à surveiller car ses populations accuseraient un déclin dans la Région. Dans le périmètre Natura 2000 elle a été repérée dans la hêtraie du Bos d'où, à l'instar du Maïanthème, elle colonise la lande montagnarde qui la surmonte. Comme pour cette dernière espèce, la non gestion de la hêtraie ou sa gestion irrégularisée permettrait de préserver cette fougère. Une autre station existe non loin du village de La Monédière (M. Bonhomme, *com. pers.*).

### 2.3.2.2. Insectes (lépidoptères et coléoptères)

Plusieurs journées d'inventaire ont été assurées par les membres de la S.E.L. aux mois de Mai, Juin, Juillet et Août 2006. La capture des coléoptères s'est faite par fauchage de la végétation basse, battage de la strate arbustive, chasse à vue et inspection des cavités d'arbres. Pour les lépidoptères, la méthode classique du filet à papillons a été employée ainsi que la recherche active de nids communautaires de Damier de la Succise. Les résultats doivent être perçus comme une esquisse du peuplement entomologique au cours d'une saison estivale donnée. La répétition d'inventaires de ce type permettrait d'affiner les connaissances.

Comme détaillé plus haut, la seule espèce de la Directive Habitats ayant été répertoriée sur le site est le Lucane Cerf-Volant. Les autres espèces patrimoniales recensées sont :

#### ▪ Coléoptère

- *Carabus arvensis thebaudi*. Ce coléoptère carnassier de la famille des Carabidae est une sous-espèce endémique du Plateau de Millevaches. Ce carabe est totalement aptère, ce qui en fait un taxon particulièrement menacé eu égard à ses faibles capacités de fuite en cas de perturbations. Cette espèce est régulièrement trouvée dans les landes des Monédières depuis 1973. Elle n'a pas été recherchée en 2006 bien qu'étant sûrement présente au vu du bon état de conservation de son habitat.
- *Trypocopris pyrenaicus*. Bousier caractéristique de l'étage montagnard, très fréquent sur le Massif des Monédières. Observé à plusieurs reprises en 2006 entre la table d'orientation et l'aire d'envol de parapente. Espèce très sensible aux molécules chimiques antiparasitaires à usage vétérinaire.
- *Timarcha goettingensis arvernensis* : Sous-espèce de Chrysomelidae endémique au Massif Central typique de l'étage montagnard. Elle est associée aux formations végétales à base de Gaillet des rochers *Galium saxatile*. Contactée en 2006 non loin de l'aire d'envol des parapentes, elle était déjà connue dans les Monédières.
- *Cryptocephalus loreyi* : Autre espèce de chrysomèle, assez rare en France, qui se rencontre sur divers arbres et arbustes feuillus. En Limousin, l'espèce n'est connue qu'en trois autres localités. Elle n'a pas été revue sur le site en 2006 mais y avait été contactée en 1951 et 1982.
- *Auleutes epilobi* : Charançon inféodé à *Epilobium angustifolium*. Espèce très rare en France, elle a été contactée pour la première fois en Limousin en 2006, dans une coupe forestière envahie par l'Epilobe en limite du site Natura 2000.
- *Cleonus nebulosus* : Contacté dans les Monédières au début du 20<sup>ème</sup> Siècle, cette espèce de charançon n'a pas été retrouvée en 2006 bien que son habitat de prédilection, la lande à callune, soit encore bien représenté dans le site.

#### ▪ Orthoptère

- *Chorthippus binotatus* : Détectée en 1997 sur le site, cette donnée est remarquable pour une espèce qui ne dépasse pas habituellement les 500 mètres d'altitude. Son habitat n'ayant pas été dégradé depuis la découverte de l'espèce sur le site, ce criquet, qui se nourrit exclusivement de Fabacées arbustives (*Genista* et *Ulex*), est encore vraisemblablement présent dans le Cirque de Freysselines. L'espèce est inscrite sur la liste rouge des Orthoptères menacés en France (Bardet & Defaut, 2004). Il est inscrit dans la catégorie « proche de l'extinction » pour les régions de montagne.

#### ▪ Lépidoptère

- *Erebia meolans* : Papillon fréquent sur la Montagne Limousine, il a été observé sur le site en 2006. L'isolement de la population limousine en fait un excellent indicateur de suivi des changements climatiques.

### 2.3.2.3. Reptiles

- Lézard des souches *Lacerta agilis* : Bénéficiant d'une protection nationale, cette espèce est sporadique en Limousin, ses populations n'atteignant jamais des effectifs importants. Une observation au mois de Juillet 2006 dans les landes de La Monédière confirme la présence de ce Lézard dans le site Natura 2000.

### 2.3.2.4. Oiseaux

- Bondrée apivore *Pernis apivorus* : Inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », la Bondrée est protégée en France. Son régime alimentaire à base de larve d'hyménoptères explique qu'elle fréquente régulièrement les landes sèches où ces insectes établissent leurs nids. Relativement commune en Limousin, un couple nichait probablement en 2006 dans la hêtraie du Puy Mougeau et chassait régulièrement dans les landes sèches attenantes. Le maintien de landes gérées extensivement et de futaies de hêtre est tout à fait favorable à l'espèce.
- Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* : Inscrit à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », le Circaète est protégé en France. Sa population régionale n'excède pas 30 couples, la plupart d'entre eux nichant dans les vallées encaissées ou dans les lieux reculés de la Montagne Limousine. Un couple a fréquenté assidûment le Cirque de Freysselines du printemps à l'automne 2006, l'utilisant comme lieu de chasse aux serpents, ses proies favorites. La conservation des rares couples de Circaète passe par le maintien de pinèdes orientées au sud dans les lieux les plus tranquilles du territoire.
- Faucon hobereau *Falco subbuteo* : Protégé en France, ce petit Faucon y est bien réparti mais jamais abondant. Chasseur de gros insectes volants et de petits oiseaux, les landes lui procurent une part importante de son alimentation sur la Montagne Limousine. Il niche principalement dans les nids abandonnés par des corvidés, dans des arbres isolés ou des haies de haut jet. Un couple nichait certainement dans les landes de La Monédière en 2006. Le maintien de landes gérées extensivement et des arbres isolés est favorable à cette espèce.
- Alouette lulu *Lulula arborea* : Inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », protégée en France, l'Alouette lulu bien que commune en Limousin, voit ses effectifs se réduire avec l'enfrichement ou l'intensification des surfaces toujours en herbe. Un couple au moins était présent à La Monédière en 2006. Le maintien des pratiques pastorales et la fauche tardive permettent d'aider l'oiseau à maintenir ses populations.
- Pipit farlouse *Anthus pratensis* : Protégé en France, ce Pipit y a une répartition septentrionale et montagnarde. Ses populations sont relativement isolées les unes des autres et l'évolution récente de ses effectifs est négative. Sur la Montagne Limousine, il est assez fréquent dans les fonds tourbeux pâturés. Sa présence en période de nidification sur les landes sèches du Cirque de Freysselines est plus originale. La conservation d'une lande piquetée d'arbres devrait assurer le maintien de son habitat.
- Pie-gièche écorcheur *Lanius collurio* : Inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », la pie-gièche écorcheur est relativement commune en Limousin où elle affectionne particulièrement les alternances de pâturages et de prairies de fauche parsemées de buissons épineux. Au moins deux couples nichaient dans les landes de La Monédière en 2006. Le maintien des pratiques pastorales et la conservation des buissons épineux aident à son maintien.

- Pie-grièche grise *Lanius excubitor* : Protégée en France, cette espèce n'y subit pas moins une importante régression de ses effectifs et de son aire de répartition. Intimement liée aux espaces pastoraux extensifs à très extensifs, elle souffrirait du manque de proies occasionné par certains traitements antiparasitaires administrés aux herbivores domestiques. En forte régression également dans la Région, la Montagne Limousine est son bastion. Une observation au mois d'août 2005 sur le Puy du Bos et une autre en période hivernale au même endroit (G. Nonique-Desvergnès 2005, *com. pers.*). Sa présence est un bon indicateur de gestion des landes.
- Bruant fou *Emberiza cia* : Protégé en France, ce granivore fréquente en période de nidification les landes du Plateau de Millevaches et des gorges fluviales du Limousin. Peu commun dans la Région, deux mâles de Bruant fou chantaient sur le versant ouest du Cirque de Freysselines au printemps 2006. S'accommodant de landes quelque peu enfrichées, le maintien de zones buissonnantes est favorable à cette espèce.

Espèces en halte migratoire: les landes sont un espace extrêmement accueillant pour une multitude d'espèces d'oiseaux qui effectuent des pauses au cours de leur migration. Les arbres à baie procurent une masse d'aliments pour les espèces frugivores (turdidés notamment). Les zones de pelouse et de lande rase sont très appréciées des espèces nordiques et continentales, qui trouvent là un milieu de substitution à leur habitat d'origine : Tarier des prés, Traquet motteux, Alouette des champs, pipits de divers espèces et même Bruant des neiges ont ainsi été observés entre 2005 et 2007 sur le site.



**Photo 7: La Pie-Grièche écorcheur, une espèce que favorise l'entretien des landes**

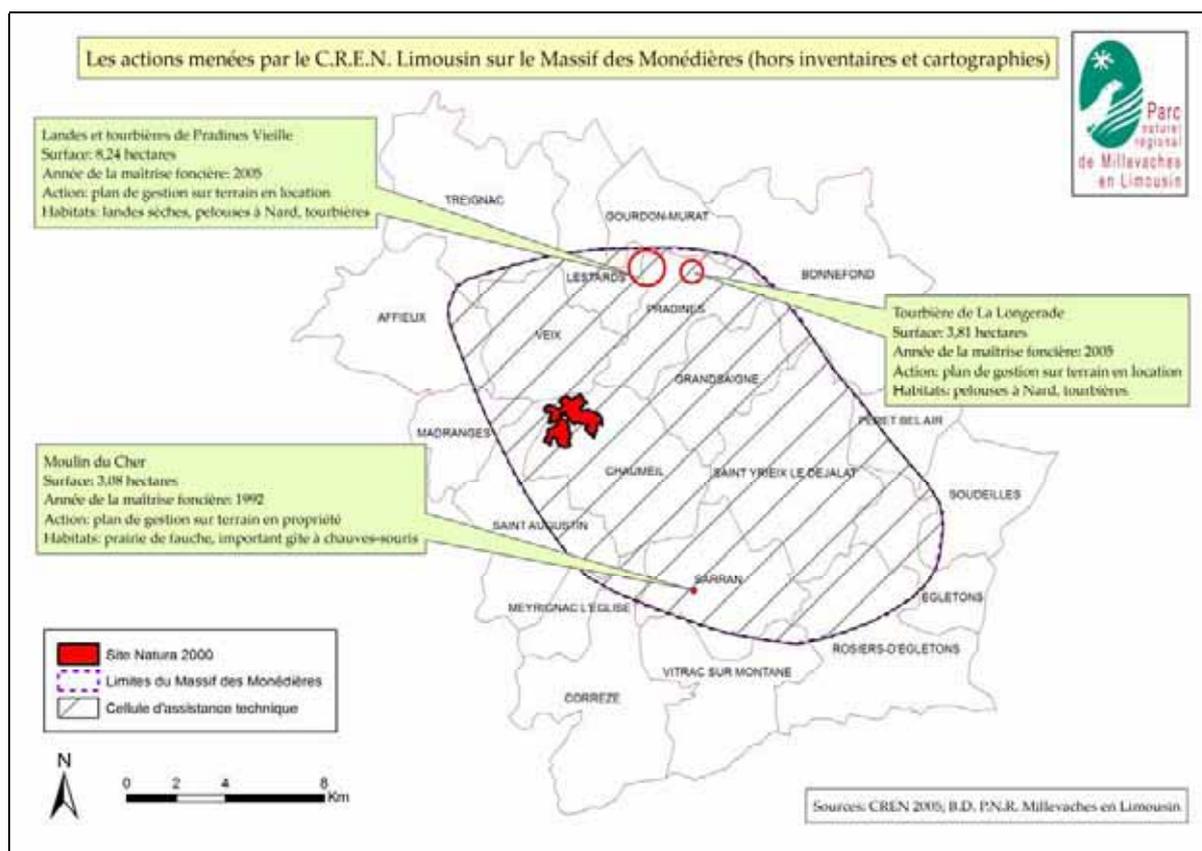
## 2.4. La gestion des espaces naturels dans les Monédières

Outre les initiatives individuelles et les politiques de gestion règlementaire ou volontaire des milieux (sites inscrits, périmètres de protection des captages, réglementation des boisements, prise en compte des problématiques paysagères dans les projets d'aménagement...), différents organismes s'occupent de la gestion directe des espaces naturels remarquables dans les Monédières.

### 2.4.1. Les acteurs de la gestion des espaces naturels

#### 2.4.1.1. Espaces Naturels du Limousin (E.N.L.), le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (C.R.E.N.)

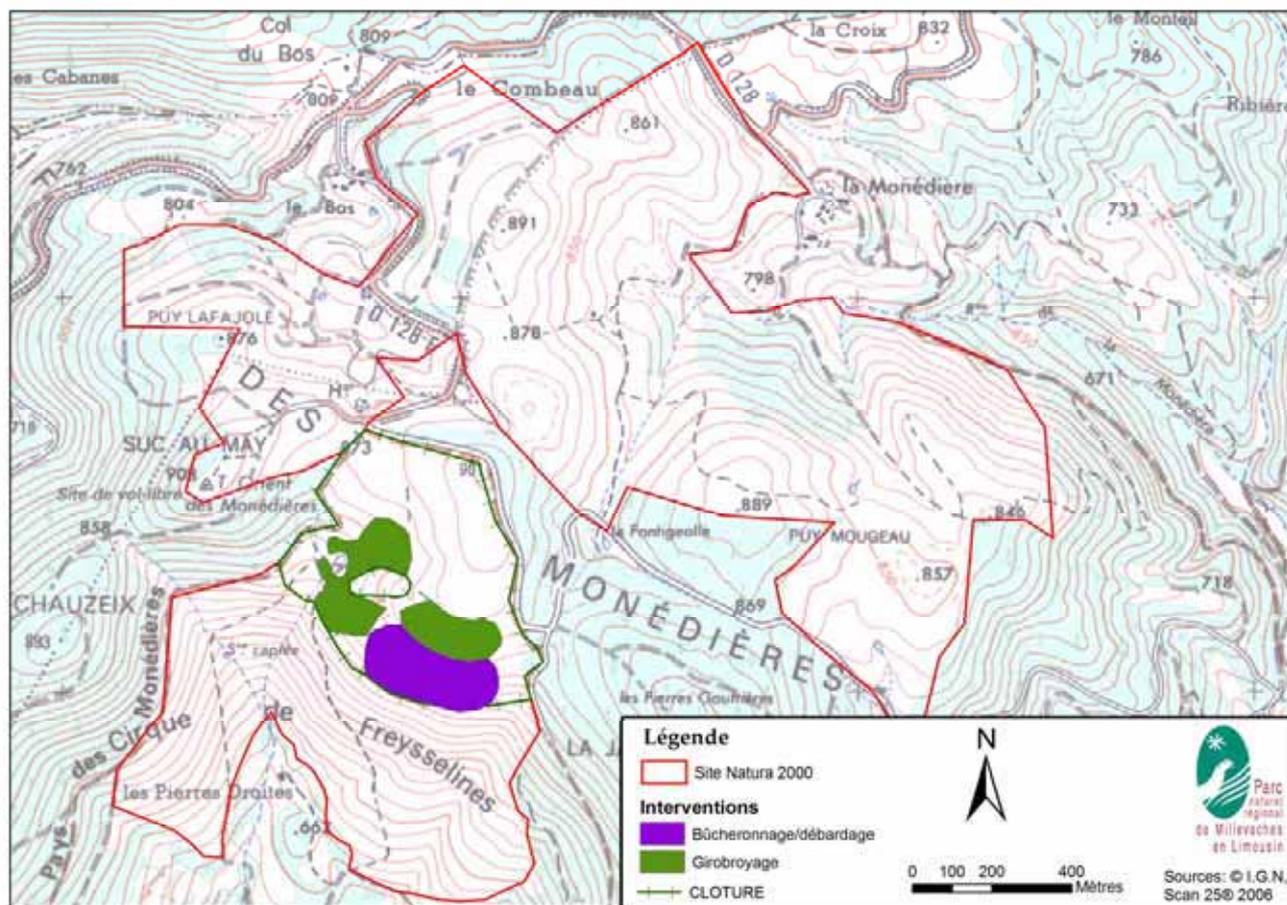
Association « Loi 1901 » créée en 1992, le C.R.E.N. du Limousin a pour objet la préservation du patrimoine naturel en Limousin. Basé à Saint-Gence (87), E.N.L. fonde son action sur de la maîtrise foncière et de l'expertise (études, suivis, conseils). Les choix techniques que fait le C.R.E.N. sont avalisés par un Conseil Scientifique. Dans les Monédières, le Conservatoire gère divers sites et anime (hors sites Natura 2000) une Cellule d'Assistance Technique auprès des agriculteurs qui souhaitent être conseillés pour une gestion de leur exploitation respectueuse de la biodiversité locale.



Carte 19 : Les actions du C.R.E.N. Limousin dans le Massif des Monédières

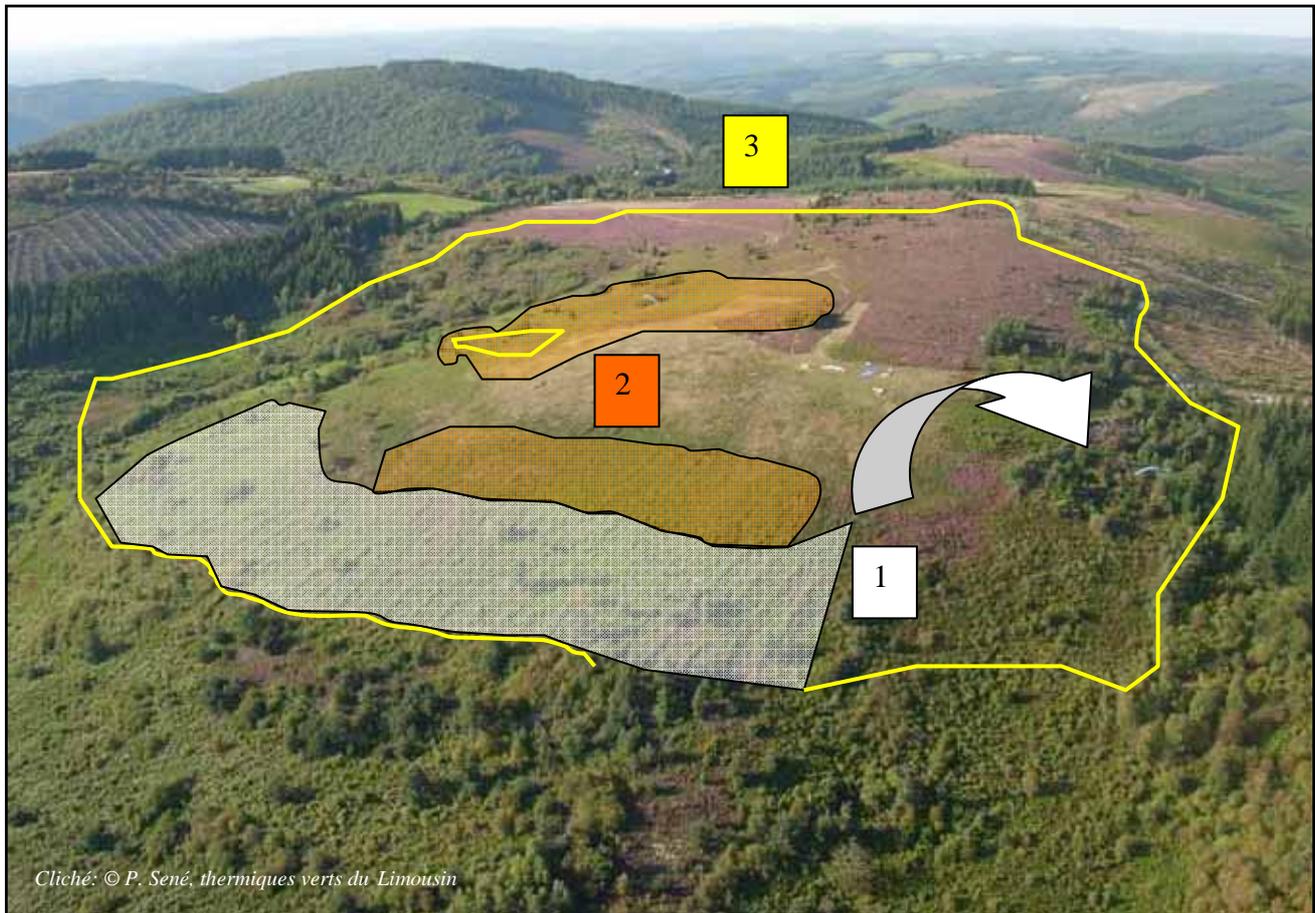
### 2.4.1.2. Le P.N.R. de Millevaches en Limousin

Pour mener à bien la préservation des sites remarquables identifiés dans sa Charte, le Parc tâche d'organiser la consultation et la concertation des acteurs et peut développer en maîtrise d'ouvrage des opérations ponctuelles de restauration de sites. L'un de ses outils en la matière est le Programme Local Agri-Environnemental. Une action de ce programme a concerné le site Natura 2000 « landes des Monédières » en 2006 qui fait partie intégrante du Site d'Intérêt Paysager n° 6 du P.N.R. (cf. annexes).



**Carte 20 : La gestion du site en 2006, une action du programme local agri-environnemental du P.N.R.**

Cette action de gestion a pu être permise par une délégation de Maîtrise d'Ouvrage par le propriétaire des parcelles au Parc. L'objectif des travaux était de permettre l'entretien du sommet du Cirque de Freysseines et de ralentir la progression des espèces comme la Fougère aigle ou différents arbrisseaux. Cette intervention est complémentaire avec la future contractualisation Natura 2000. Elle a permis d'assurer un certain nombre d'interventions qu'il était urgent de réaliser (remise en état de clôture notamment). La future gestion du site pourra s'appuyer sur cette base de travaux et en permettra le suivi (réitérer les opérations de bûcheronnage strict et de girobroyage).



Trois types d'interventions ont été réalisés:

- 1 : le bûcheronnage semi-mécanisé de 4,5 hectares de fourré à bourdaine et poirier sauvage. L'opération visait à éliminer un fourré dense d'arbustes qui constituait un foyer de colonisation ligneuse de la lande. Les résidus de coupe ont été disposés en andains avant d'être débardés mécaniquement. La localisation de la coupe et celle du site de stockage des résidus débardés sont indiquées respectivement par la zone blanche et la flèche blanche sur la photographie ci-dessus.
- 2 : le gyrobroyage mécanique d'une partie de lande montagnarde abondamment peuplée de Fougère aigle. Praticué en période de montée de sève, il a porté atteinte à la pousse de la fougère sur une surface de 6,8 hectares. Le prestataire a volontairement redressé les couteaux du broyeur à une trentaine de cm de hauteur afin d'épargner les chaméphytes (bruyères et myrtille). Les zones orangées figurent l'espace de cette intervention sur la photographie.
- 3 : La pose de 2 400 + 300 mètres de clôture à ovins. Dans le premier parc de 20 hectares figurent la quasi-totalité des landes montagnardes du Cirque de Freysselines. Le second, d'une surface approximative d'un hectare est destiné à protéger une plaque dense de myrtillier du pâturage ovin. Les clôtures sont matérialisées par le trait jaune sur la photo.

#### 2.4.1.3. Le Conseil Régional du Limousin : mise en place des Réserves Naturelles Régionales (R.N.R.)

Ce nouveau type de réserve naturelle instauré par la loi n° 2002-276 du 27/02/2002 constitue une nouvelle compétence des Régions. Leur création est assurée par ces dernières. Il faut noter que les ex Réserves Naturelles Volontaires ont été automatiquement requalifiées en R.N.R... Le Conseil Régional du Limousin a confié l'élaboration d'une étude stratégique sur la biodiversité et la mise en place des R.N.R. à un bureau d'étude qui devrait rendre son travail avant la fin du premier semestre 2007. Les premières R.N.R. pourront ainsi voir le jour courant 2008 en Limousin. Différents sites dans les Monédières auraient, eu égard à leur valeur écologique, et sous réserve de la volonté de leur propriétaire, le potentiel pour être classés en R.N.R.. Tel est le cas de certains marais des bas plateaux ou des sites forestiers qui, les uns comme les autres, concentrent des espèces peu communes et représentent des habitats naturels d'une rare richesse à l'échelle régionale.

#### 2.4.1.4. Le Conseil Général de la Corrèze : mise en place des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.)

Les E.N.S. visent à préserver les sites naturels remarquables à l'échelle des départements. Les Conseils Généraux peuvent prélever une taxe foncière et l'affecter à la protection et à la mise en valeur de ces espaces (acquisition, réalisation de plans de gestion, entretien des chemins figurant au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre). Ils peuvent également faire valoir un droit de préemption pour motif environnemental. Le Conseil Général de la Corrèze est en cours d'élaboration de son schéma départemental des espaces naturels sensibles. L'étude diagnostic préalable à l'élaboration du schéma a été rédigée par le C.R.E.N. Limousin en 2006. Tout comme pour les R.N.R., plusieurs des sites remarquables identifiés plus haut pourraient être incorporés à ce schéma.

### 2.4.2. Les outils règlementaires de protection des espaces naturels

#### 2.4.2.1. Les sites inscrits et classés (Loi 1930)

Les dispositions de la Loi du 2 mai 1930 s'appliquent à toute partie du territoire, rural ou urbain, dont le caractère de monument naturel ou les caractères "artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" nécessitent, au nom de l'intérêt général, leur conservation.

Le Site Classé est une protection forte qui correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Le Site Inscrit constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.

Le Massif des Monédières est concerné par 7 sites inscrits.

Communes	Désignation du site	Surface (ha)
Corrèze	Bourg de Corrèze et vallée de la Corrèze	100
Affieux	Village, château et environnement immédiat	20
Lestard	Eglise et ses abords	0,4
Soudeilles	Cascades du Monjanel	35
Meyrignac-l'Eglise	L'Etang et ses abords	35
Saint-Augustin	Site de Tourondel (hameu, château et abords)	13
Saint-Yrieix le Déjalat	Site de Franchesse	40

**Tableau 6 : Sites inscrits (Loi 1930) dans le Massif des Monédières**

Outre l'inscription des sites (Loi 1930), qui peut indirectement participer à la préservation d'habitats naturels remarquables (la motivation de l'inscription ou du classement relevant en premier lieu du caractère pittoresque et paysager des sites, *cf. supra*), d'autres outils réglementaires de protection des sites peuvent être employés à cette fin.

#### 2.4.2.2. Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

En complément des Réserves Naturelles Nationales, dont aucune ne concerne le Massif des Monédières, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, mis en place par la loi N° 76-129 du 10 juillet 1976, constituent un outil adapté à un objectif de protection réglementaire d'espaces remarquables. La Tourbière de la Longerade (Commune de Pradines) a bénéficié d'un tel arrêté en 1996, ce sur une surface de six hectares. C'est le seul site dans le Massif des Monédières à être doté d'un A.P.P.B..